

UNIOPSS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014





SOMMAIRE

	Avant-propos	3
Gouvernance, organisation et fonctionnement		4-8
	Activité 2014	9-39
	Rapport financier	40-45
Les adhérents nationaux et le réseau des Uriopss		46-47
	L'Uniopss en bref	49
	Ils nous soutiennent	50



Dominique Balmary
Président de l'Uniopss

AVANT-PROPOS

Parmi les événements nombreux qui ont marqué la vie de l'Uniopss en 2014, trois se détachent, qui sont plus particulièrement porteurs de l'avenir de notre mouvement.

Le premier est le vote de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Beaucoup a déjà été dit sur ce texte, dans la préparation duquel nous avons été très présents. Au-delà des bénéfices concrets que les associations pourront en retirer, il faut retenir avant tout sa portée politique et symbolique. C'est-à-dire la jonction, si souvent recherchée et si souvent en vain, de l'économie et du social. Celle-ci est enfin reconnue de manière institutionnelle dans nos structures familiares. Le progrès n'est pas mince. Il faudra seulement veiller à ce que, comme à son habitude, la logique économique ne vienne pas étouffer la visée sociale. Ce sera l'un de nos objectifs dans la mise en œuvre du texte.

Par ailleurs, l'Uniopss s'est dotée d'un Projet stratégique de moyen terme, élaboré avec le concours de ses adhérents. Ce Projet s'inscrit bien sûr dans la philosophie humaniste qui l'anime depuis 1947, notamment le souci des plus vulnérables. Il amplifie en outre le cadre des missions que s'est donné notre mouvement depuis plusieurs années, car il considère que désormais la question sociale est devenue une question sociétale. Cela signifie que les problèmes sociaux, pour être aujourd'hui vraiment traités, doivent être référés, en amont, aux lacunes et aux contradictions de notre « vivre-ensemble ».

Enfin, après avoir connu bien des angoisses et avoir dû prendre des mesures parfois difficiles, l'Uniopss affiche des comptes positifs pour 2014. Certes, la conjoncture ne permet à personne d'affirmer que le cap des tempêtes est définitivement derrière nous, mais on peut considérer que l'Uniopss est en état de répondre aux besoins toujours nouveaux que suscitent l'état du lien social, la situation de bien de nos compatriotes et les préoccupations de nos adhérents. Que les équipes de l'Uniopss et ses adhérents soient ici très vivement remerciés de leur appui fidèle et compétent.

GOVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'Assemblée générale de l'Uniopss

Elle comprend 126 membres composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux), de membres bienfaiteurs et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport

d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice. Elle élit les membres du Conseil d'Administration par tiers tous les deux ans, pour des mandats de 6 ans.

Le Conseil d'Administration de l'Uniopss

Il est composé de personnes qualifiées (6 au maximum), de représentants des Uriopss (jusqu'à 10) et de représentants des adhérents nationaux (jusqu'à 14). En 2014, le Conseil d'Administration est composé de 28 administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit cinq à six

fois par an, une à deux réunions par an étant ouvertes aux membres de l'équipe d'animation de l'Uniopss. Il s'est réuni 6 fois en 2014. Le Conseil veille à l'agrément de nouveaux adhérents, définit les orientations, vote le budget, valide les positionnements politiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2014

- > Préparation et adoption du Projet stratégique 2014-2020
- > Préparation et adoption du Plan d'action 2014-2016
- > Nouvelle organisation des Services animation et communication/information
- > Réorganisation des commissions de l'Uniopss
- > Présidence de la commission Lutte contre les exclusions et du Collectif ALERTE
- > Adoption d'un nouveau système de cotisations unique annuel des Uriopss
- > Elections municipales de mars 2014
- > Projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement
- > Projet de loi relatif à la santé
- > Réforme territoriale
- > Transposition dans le Droit français de la Directive européenne sur les marchés publics
- > Agrément des nouveaux statuts de l'Uniopss Pays-de-la-Loire
- > Agrément de l'adhésion de l'Anamaaf, du Collectif des associations citoyennes, de la Fédération nationale Solidarité Femmes, de la Fenamef et de la Fnisasic

Composition du Conseil d'Administration

<i>Président d'honneur</i>
René Lenoir

<i>Personnes qualifiées</i>
Dominique Balmary
Jean-Michel Bloch-Lainé
Stéphane Junique
Henry Noguès

<i>Uriopss</i>	<i>Représentées par</i>
Aquitaine	Élie Pédrón
Bretagne	Daniel Hardy
Ile-de-France	Maryse Lépée
Languedoc-Roussillon	Olivier Hammel
La Réunion - Mayotte	Jean-Pierre Toussaint
Nord Pas-de-Calais	Francis Calcoen
Pays-de-la-Loire	Patrick Martin
Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse	Charles Baratier
Picardie	Jacques Vézier
Rhône-Alpes	Bernard Ailleret

<i>Organismes nationaux</i>	<i>Représentés par</i>
Apprentis d'Auteuil	Nicole d'Anglejan
Association des Paralysés de France APF	Sylvie Mouchard Jacky Decobert
Croix-Rouge Française	Jean-Jacques Trégoat
Emmaüs France	Claude Chaudières
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France	François Vercoutère
Fédération de l'Entraide Protestante	Ernest Nussbaumer
Fédération nationale des associations d'accueil et de Réinsertion sociale - FNARS	Florent Gueguen
Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles - FNAPAEF	Joëlle Le Gall Claudette Brialix
Les petits frères des Pauvres	Jean-François Serres
Secours Catholique	Jean-Louis Loirat
Secours Populaire	Marc Castille
Aide à domicile en milieu rural - ADMR	Thierry d'Aboville
Union nationale des associations de parents et amis de Personnes handicapées mentales - UNAPEI	Véronique Quet
Union nationale de l'aide, des soins et services aux Domiciles - UNA	André Flageul

Le Bureau de l'Uniopss

Il est élu par le Conseil d'Administration. Ses membres sont élus pour une durée de deux ans *intuitu personae*.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux et de communication.

<i>Président</i>	Dominique Balmary
<i>Vice-Président (représentant les Uriopss)</i>	Daniel Hardy
<i>Vice-Présidente (représentant les adhérents nationaux)</i>	André Flageul
<i>Trésorier</i>	Sylvie Mouchard /Jacky Decobert
<i>Secrétaire</i>	Francis Calcoen
<i>Membres</i>	Jean-Michel Bloch-Lainé, Marc Castille, Maryse Lépée

La Conférence des Présidents des Uriopss et la Délégation Uniopss-Uriopss

Les présidents des Uriopss forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Elle est ouverte deux fois par an aux directeurs des Uriopss. Le Vice-Président représentant les adhérents nationaux y participe.

La Conférence des Présidents d'Uriopss prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Bureau mandaté. Elle élit les membres de la Délégation Uniopss-Uriopss.

La Délégation Uniopss-Uriopss est présidée par le Vice-Président de l'Uniopss représentant les Uriopss et est composée de 3 présidents et de 3 directeurs d'Uriopss.

Elle se réunit 5 à 6 fois par an sous forme physique ou téléphonique.

C'est une instance d'animation et de régulation du réseau des Uriopss, et de l'Uniopss en tant que siège. Elle assure une fonction de veille, de prévention et d'alerte.

Elle prépare la Conférence des Présidents d'Uriopss et rend compte de son activité au Président et au Conseil d'Administration de l'Uniopss.

La Conférence des Adhérents nationaux

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Le Vice-Président représentant les Uriopss y participe.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. C'est aussi une instance de réflexion sur les enjeux transver-

saux et de prise d'avis sur les positionnements politiques que l'Union peut être amenée à prendre.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Conseil d'Administration.

Les séminaires Adhérents nationaux / Uriopss

En 2014, l'organisation de deux séminaires a permis de réunir les responsables des Uriopss et des Adhérents nationaux. Ces rencontres se sont tenues à l'issue soit d'une conférence des Adhérents nationaux, soit d'une conférence des Uriopss.

Ces séminaires, organisés en grande partie sous forme d'ateliers, ont permis d'échanger sur les attentes des uns et des autres et de travailler le Projet stratégique et le Plan d'action de l'Uniopss.

Le séminaire national Uniopss-Uriopss

En 2014, un séminaire national réunissant les directeurs et conseillers techniques ou assimilés de l'Uniopss et des Uriopss a été organisé pour

la première fois les 5 et 6 février. Ce séminaire, qui a réuni 90 participants, a vocation à être organisé tous les ans.

Le Conseil de prospective

Créé en 2004, le Conseil de prospective a vu ses missions se renforcer successivement en 2008, après le Congrès de Nantes, puis en 2010 dans le cadre du Plan d'actions prioritaires, en lien avec les travaux de la Mission de prospective. La fonction prospective est en effet partie intégrante de la mission politique de l'Uniopss. Il s'agit à la fois d'observer et d'anticiper le champ des réalités sociales et sociétales, des réponses des politiques et des réponses associatives.

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore (professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux) et animé par Christine Chognot. Il est

constitué de Edith Archambault (CNRS), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss et président de la Commission Europe de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'Administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre). Le président et le directeur général de l'Uniopss participent aux réunions.



Les représentations de l'Uniopss

L'Uniopss assure plus d'une centaine de représentations au sein d'organismes nationaux du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi qu'au sein d'organismes relevant de l'Économie sociale et

solidaire. Ces représentations sont assurées pour partie par des salariés de l'Uniopss et pour partie par des représentants des adhérents nationaux et des Uriopss ainsi que par des bénévoles.

Les principales représentations

■ **l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.

■ **l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM)**, assurée par Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss.

■ **la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**, assurée par Alain Villez, conseiller technique Personnes âgées à l'Uniopss (titulaire) et Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (suppléant).

■ **la Conférence nationale de Santé (CNS)**, assurée par Daniel Hardy, vice-président de l'Uniopss, président de l'Uriopss Bretagne (titulaire) et Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (suppléant).

■ **le Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS)**, représentée au titre de la Famille par Samia Darani, conseillère technique Enfance Famille Jeunesse à l'Uniopss (titulaire) et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant); au titre des personnes handicapées par Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé (titulaire) et Laurent Perazzo, Fehap (suppléant); au titre des personnes âgées par A. Leberche, Fehap (titulaire) et Alain Villez, conseiller technique Personnes âgées à l'Uniopss (suppléant).

■ **le Comité de suivi DALO**, assurée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss (titulaire) et Claude Chaudières, bénévole (suppléant).

■ **la Commission professionnelle du travail social et de l'intervention sociale (CPC)** assurée par Isabelle Léomant, conseillère technique Accompagnements, Acteurs, Parcours à l'Uniopss (titulaire), et Thierry Couvert-Leroy, directeur de l'animation à l'Uniopss (suppléant).

■ **le Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, assurée par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes.

■ **Le Conseil national de l'habitat (CNH)** assurée par Patrick Dautreigne, Fondation Abbé Pierre, et Michel Roux, Fapil,

(titulaires), et par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi-Logement, et Florent Maillebauu, UNHAJ, (suppléants).

■ **le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)**, assurée par Laurent Thévenin, conseiller technique Handicap-Santé à l'Uniopss (titulaire) et Johan Priou, directeur de l'Uriopss Centre (suppléant).

■ **le Conseil national de l'information statistique (CNIS)**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général, en charge de l'animation de la mission prospective à l'Uniopss.

■ **le Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE)**, assuré par Jeanne Dietrich, conseillère technique Emploi Logement à l'Uniopss (titulaire) et Bruno Grouès, conseiller spécial du directeur général, conseiller technique Lutte contre les exclusions à l'Uniopss (suppléant).

■ **le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)**, assurée par François Soulage, président de la commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion » de l'Uniopss et du collectif ALERTE (titulaire) et Bruno Grouès, conseiller spécial du directeur général, conseiller technique Lutte contre les exclusions à l'Uniopss (suppléant).

■ **le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**, assurée au niveau de la commission plénière, par Hubert Allier, ancien directeur général de l'Uniopss, administrateur de l'Uriopss Rhône-Alpes, et, au niveau de la commission Europe, par Morgane Dor, conseillère technique Europe-Vie associative à l'Uniopss.

■ **le Conseil supérieur du travail social (CSTS)**, assurée par Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss Lorraine (titulaire) et Hélène Dolgorouky, conseillère technique Emploi-RH à l'Uniopss (suppléante).

■ **l'European Anti Poverty Network (EAPN) France et Europe**, assurée par Jeanne Dietrich en tant que Présidente, conseillère technique Emploi-Logement à l'Uniopss.

■ **la Fondation du Crédit Coopératif**, assurée par Christine Chognot, adjointe au directeur général, en charge de l'animation de la mission prospective à l'Uniopss.

■ **le Groupement interprofessionnel pour la construction (GIC)**, assurée par Frédérique Rastoll (Emmaüs France).

Les commissions et groupes de travail de l'Uniopss

Les commissions permettent à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et sur l'adéquation à celle-ci des politiques, et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uriopss et adhérents nationaux, à raison d'une trentaine de participants maximum.

Leur président(e) est désigné(e) par le Président de l'Uniopss, après avis du Conseil d'Administration ; leur mandat est de 3 ans renouvelable

une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de l'Uniopss. Il peut être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'Administration avec voix consultative. C'est le Conseil d'Administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

L'Uniopss compte depuis, décembre 2014, 6 commissions, qui ont remplacé les 11 commissions pré-existantes :

Commission « Enfance(s) et familles »

Président : Jean-Pierre Rosenczveig

Conseillers techniques : Samia Darani, CT Enfance Famille Jeunesse ; Laurent Thévenin, CT Handicap-Santé

Commission « Autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap et des personnes âgées »

Président : Johan Priou

Conseillers techniques : Alain Villez, CT Personnes âgées ; Laurent Thévenin, CT Handicap-Santé

Commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion »

Président : François Soulage

Conseillers techniques : Bruno Grouès, CT Lutte contre les exclusions ; Jeanne Dietrich, CT Emploi-Logement

Commission « Territoires et vivre ensemble »

Président : Jean-Pierre Duport

Conseillers techniques : Ronald Maire, CT Organisation territoriale, Politiques sanitaires et sociales ; Morgane Dor, CT Europe-Vie associative

Commission « Modèles socio-économiques associatifs »

Président : Henry Noguès

Conseillers techniques : Morgane Dor, CT Europe-Vie associative ; Isabelle Léomant, CT Accompagnements, Acteurs et Parcours

Commission « Santé »

Président : Pierre Micheletti

Conseiller technique : Laurent Thévenin, CT Handicap-Santé

Ces commissions peuvent se doter d'un Bureau composé de référents techniques susceptibles de se réunir ou de se concerter en cas d'urgence et assurant les liaisons courantes avec le Directeur général de l'Uniopss. Elles organisent librement leur travail, celui-ci pouvant être décliné dans des « groupes de concertation », réunis autour d'une thématique spécifique.

Les commissions sont appelées à présenter périodiquement l'état de leurs travaux devant le Conseil d'Administration de l'Uniopss. Les présidents et animateurs de ces commissions veillent à assurer la liaison avec le Conseil de prospective et le Service information et communication de l'Uniopss.



ACTIVITÉ 2014

> Introduction du Directeur général de l'Uniopss	10-11
> Temps forts 2014	12-13
• L'Uniopss se donne un cap pour les 6 ans à venir !	
> Prospective	14-15
> Europe	16-17
> Vie associative	18-19
> Coopération, emploi, travail social, gestion des ressources humaines	20-21
> Centre de ressources DLA social, médico-social, santé	22-23
> Droit des institutions sociales et médico-sociales / Réforme de l'État et des collectivités territoriales	24-25
> Gestion et tarification	26-27
> Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	28-29
> Enfance Famille Jeunesse	30-31
> Personnes âgées	32-33
> Handicap	34-35
> Santé	36-37
> Communication et information	38-39

2014, UNE ANNÉE DE REFONDATION

Benoit Menard

Directeur général

Après une année 2013 contrastée, qui avait débuté avec le succès du congrès de Lille et s'est achevée par de graves difficultés financières et organisationnelles, l'année 2014 a été celle de la reconstruction, pour permettre à l'Uniopss de poursuivre ses missions et de se donner un cap.

Un plan de redressement administratif et financier indispensable

Le Conseil d'administration a adopté fin 2013 un plan de redressement drastique. Avec un déficit structurel de plus de 100 000 euros et 850 000 euros d'emprunt, l'avenir de l'Uniopss paraissait en effet particulièrement incertain. Ce plan, qui a imposé des choix contraignants, tant pour l'équipe salariée que pour le Conseil d'administration et les adhérents, a porté ses fruits dès l'année 2014 et permet d'envisager l'avenir avec plus de confiance (*Voir Rapport financier*).

Un axe majeur du plan de redressement a porté sur une **réduction des charges** notamment de personnel, avec une rationalisation de l'organisation.

Tout a été mis en œuvre pour préserver l'emploi et les revenus des salariés de l'Uniopss. Un licenciement économique a néanmoins dû être effectué, lequel concerne le poste de directeur général adjoint.

L'Uniopss a en outre saisi toutes les opportunités qui se sont présentées, réorganisant certaines missions et opérant des reconfigurations de postes à l'occasion de quatre départs à la retraite. Certaines activités ont ainsi été supprimées (dénonciation du groupement de moyens par lequel l'Uniopss assurait l'administration du Comité de la Charte et de France Générosité), d'autres ont été sous-traitées (paye confiée à l'Uniopss Nord Pas-de-Calais).

Les capacités de production n'ont cependant pas été réduites, puisqu'un poste supplémentaire de conseiller technique a été créé, en favorisant la promotion interne d'une assistante qui en possédait les compétences.

Le plan de redressement prévoyait par ailleurs un **accroissement des recettes** de production de 80 000 euros. Cet objectif a non seulement été atteint mais dépassé. Les recettes de vente d'ouvrages et d'abonnements ont en effet fortement augmenté et les événements publics organisés ont généré des recettes. Les contributions des partenaires privés ont été maintenues et une convention a été signée avec un nouveau membre du club des partenaires.

Enfin, un effort important de suivi des recettes clients (dont notamment les cotisations) a permis d'accroître celles-ci de façon significative et de procéder à une reprise sur les provisions pour clients douteux de plus de 80 000 euros. Cette recette constitue une manne exceptionnelle, mais ne pourra évidemment pas être reconduite.

Les partenaires publics ont exprimé de nouveau leur confiance à l'Uniopss, en renouvelant les grandes conventions qui étaient arrivées à terme fin 2013. La convention avec la DGCS a fait l'objet d'un travail préparatoire transversal impliquant des adhérents nationaux et des Uniopss, qui a abouti à la définition d'objectifs triennaux. Le maintien de la convention avec la CNAF pour quatre ans a été le fruit de démarches auprès des différents membres (organisations patronales et syndicats de salariés). Le financement du centre de ressources DLA a également été confirmé et le partenariat avec la PJJ renouvelé (avec une hausse de 8 %) et sécurisé par une convention triennale. Enfin, la CNAV a augmenté son soutien financier pour tenir compte de la reprise par l'Uniopss de l'organisation du prix Chronos, par un avenant pour la période 2014-2017.

L'augmentation des recettes et la diminution des charges ont généré une forte **amélioration de la trésorerie**.

En effet, jusqu'à fin 2013, l'Uniopss disposait de facilités de trésorerie pour un montant total de 850 000 euros (500 000 euros sous forme de contrat d'apport avec droit de reprise de la part de la Caisse des dépôts et 350 000 euros prêtés par des adhérents de l'Uniopss). L'Uniopss a pu rembourser la totalité des sommes empruntées à ses adhérents début octobre et n'aura pas besoin de solliciter, pour 2015, de nouveaux prêts. Elle a par ailleurs obtenu de la Caisse des dépôts un nouvel échéancier qui prévoit un remboursement sur les années 2019 (125 000 euros), 2020 (125 000 euros) et 2021 (250 000 euros).

L'Uniopss s'est aussi attachée à **refonder les relations avec les Uniopss**. Une étude menée par trois étudiants de l'école normale supérieure d'économie a conduit à proposer une formule simple pour les cotisations des Uniopss. Un taux unique de 7 % des recettes remplace dorénavant les anciens appels (cotisation, participation au fonctionnement de la plateforme électronique, contributions aux fonds de développement et de solidarité).

Un travail similaire sera engagé en 2015 concernant les cotisations des adhérents nationaux.

L'effort considérable fourni pour redresser la situation financière n'a pas été sans conséquence sur l'équipe des salariés de l'Uniopss.

Certains ont dû supporter une charge de travail supplémentaire. Tous ont partagé l'inquiétude des dirigeants au sujet de l'avenir de l'association. Face à des tensions, accrues par la rupture contentieuse du contrat d'une conseillère technique et au déclenchement d'une procédure d'alerte, la direction a décidé de conduire une enquête sur le climat social, confiée à une consultante bénévole. Les résultats de cette enquête, couplés à l'amélioration de la situation financière, devraient permettre de prendre des dispositions pour ramener davantage de sérénité en 2015.

Une réorganisation stratégique et politique

Parallèlement à la décision d'un plan de redressement, le Conseil d'administration a souhaité qu'une démarche d'élaboration d'un **projet stratégique** soit engagée.

Le choix d'un travail coopératif a permis une large implication des Uriopss et des adhérents nationaux. Après 13 versions successives amendées par l'ensemble des parties prenantes, le projet stratégique 2014-2020 de l'Uniopss a été adopté lors de l'Assemblée Générale du 24 juin (*Voir chapitre « Temps forts 2014 »*).

Ce projet prévoit, dans ses modalités de mise en œuvre, la rédaction de **plans d'action biennaux**.

Adopté par le conseil d'administration d'octobre, le plan d'action 2014-2016 comprend 37 chantiers, répartis selon quatre axes : l'animation collective du mouvement ; la coopération au sein du mouvement ; l'ouverture et l'élargissement du mouvement ; l'anticipation et les études. Ce plan fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation de sa réalisation en juin 2016.

L'un des chantiers important du plan d'action portait sur la **refonte des commissions de l'Uniopss**. Il a été conduit de façon prioritaire et a abouti à la mise en place de 6 commissions (*Voir chapitre gouvernance*). Des personnalités reconnues ont été sollicitées pour présider ces commissions à vocation politique et contribuer, dans leurs champs respectifs, à la représentation de l'Uniopss.

À partir d'une mise en commun des réalités de terrain, ces commissions ont pour vocation de conduire une réflexion sur les évolutions de la demande sociale et d'élaborer des propositions d'évolution des politiques publiques. Le rôle, la composition, les règles de fonctionnement de ces commissions et les articulations de ces dernières avec les instances ont été précisés dans un document de référence. Le travail des commissions s'appuiera chaque année sur une feuille de route validée par le Conseil d'administration.

Des missions récurrentes assurées et de nouvelles actions engagées

Le fort investissement dans le redressement financier de l'Uniopss et dans la construction du projet stratégique n'a pas empêché les équipes de remplir pleinement leurs missions et de s'impliquer dans de nouvelles actions.

La publication du **Document de rentrée sociale** a comme chaque année été l'occasion d'un temps fort de communication et de valorisation des grands domaines d'expertise du réseau. Certaines thématiques ont été développées lors de **deux journées d'étude** : l'une sur le thème des parcours, l'autre autour de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Le **Collectif ALERTE**, animé par l'Uniopss, dont la présidence est assurée par François Soulage depuis mai 2014, s'est engagé dans une nouvelle dynamique. Porte-parole transversal du champ de la lutte contre l'exclusion, ALERTE a encore gagné en visibilité et légitimité auprès des pouvoirs publics et des médias. Le Collectif a ainsi été invité à la Conférence sociale et a pu promouvoir des mesures en faveur de l'insertion des chômeurs de longue durée. Le développement de collectifs ALERTE régionaux a par ailleurs été poursuivi afin d'améliorer l'analyse de la territorialisation du Plan national de lutte contre la pauvreté.

L'Uniopss a été en outre sollicitée pour reprendre l'organisation du **Prix Chronos**, dont la pérennité était menacée par la disparition de la Fondation Nationale de Gérontologie qui le portait jusqu'alors. Ce prix littéraire, qui favorise la rencontre intergénérationnelle, a été intégré dans le programme de la Semaine bleue que l'Uniopss anime depuis l'origine.

Enfin, l'Uniopss s'est attachée à **développer la vie de son réseau**.

Elle a ainsi organisé les 5 et 6 février un séminaire des salariés du réseau Uniopss-Uriopss, qui a réuni environ 95 salariés et a permis d'initier des coopérations entre eux. L'évaluation positive de ce séminaire a conduit les présidents d'Uriopss à décider de son renouvellement pour 2015.

Des rencontres entre les adhérents nationaux et les Uriopss ont également été programmées. Elles furent l'occasion de travailler à l'élaboration du projet stratégique et de favoriser de l'interconnaissance entre les responsables présents.

Des pistes de mutualisations entre les Uniopss ont aussi été défrichées. Elles ont notamment abouti à une charte de partage des bases de données des adhérents et à une réponse collective à un appel d'offres national d'Uniformation pour l'organisation de formations au projet associatif. Ces mutualisations prometteuses seront poursuivies en 2015.

L'Uniopss a par ailleurs participé en 2014 à la **démarche prospective** de plusieurs régions, avec un apport en capitalisation, méthodologie et animation. (*Voir chapitre « Prospective »*) ■

Un bon socle pour l'avenir

L'année 2014 a été sans aucun doute une année décisive où l'Uniopss a dû effectuer des choix à la fois difficiles et stratégiques. Les résultats atteints sont concrets et positifs et constituent un socle sur lequel l'Uniopss pourra construire son avenir.

TEMPS FORTS 2014

L'UNIOPSS SE DONNE UN CAP POUR LES 6 ANS À VENIR !

Réunis en assemblée générale le 24 juin 2014 à l'Institut d'études politiques de Paris, les adhérents de l'Uniopss ont adopté le projet stratégique de l'Union pour 2014-2020, qui fixe les grands enjeux et les axes sur lesquels l'Uniopss va fonder son action.



L'Uniopss a souhaité se doter d'une stratégie claire et cohérente pour continuer à adapter ses missions et son organisation aux changements de son environnement.

Fruit d'un travail collectif qui a impliqué un ensemble d'acteurs (Uniopss, adhérents nationaux, équipe nationale salariée et bénévole), le projet stratégique de l'Uniopss manifeste une volonté commune de travailler ensemble autour d'objectifs partagés.

Orientations politiques et missions prioritaires

Après avoir réaffirmé les **valeurs** qui rassemblent les adhérents de l'Union (primauté de la personne, non lucrativité, solidarité, égalité dans l'accès aux droits, participation de tous à la vie en société), l'Uniopss énonce les **quatre grandes orientations politiques** qui guident son projet stratégique : proposer des repères et élaborer des scénarios pour construire un avenir solidaire; militer pour des politiques sociales universalistes; privilégier une approche sociétale dans le repérage de nouveaux besoins et la définition des politiques sociales; faire le pari de l'ouverture face aux nombreux cloisonnements qui affectent la nation.

Il s'agit pour l'Uniopss et ses adhérents de se mobiliser pour faire face à la montée des inégalités, porter un modèle de protection sociale solidaire, contribuer à l'invention de politiques publiques plus trans-

versales, prendre en compte les tensions qui traversent le secteur non lucratif de solidarité et développer un travail en commun fondé sur la confiance.

Les orientations stratégiques 2014-2020 s'appuient en conséquence sur **quatre repères essentiels** : la solidarité comme ciment de la cohésion sociale, la spécificité du secteur privé non lucratif, une élaboration collective des politiques publiques, la nécessité d'anticiper et de construire l'avenir. L'Uniopss se donne ainsi pour **missions prioritaires** d'agir dans la société, d'anticiper les changements ainsi que d'animer un réseau et de représenter les associations de solidarité auprès des pouvoirs publics et de l'ESS. ■

Trois axes stratégiques

Il s'agit tout d'abord de contribuer à **placer la personne au cœur des politiques publiques**. Cela implique notamment de favoriser une prise en compte globale des besoins et une approche de long de terme dans les politiques sociales et de santé, ainsi que de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes.

Le deuxième axe porte sur **l'accompagnement des évolutions du**

secteur non lucratif de solidarité en France et en Europe, en anticipant les mutations à opérer et en consolidant la place du monde associatif au sein de l'ESS.

Le troisième axe est centré sur **l'amélioration et le fonctionnement de notre réseau** afin d'accroître notre visibilité dans le débat public et l'efficacité de notre mouvement. ■

Ce projet stratégique, qui constitue la feuille de route de l'Uniopss pour les six ans à venir, a été complété par un premier plan d'action 2014-2016.

Adopté en Conseil d'administration, il fixe des objectifs opérationnels à atteindre dans les champs prioritaires suivants : l'animation collective de notre mouvement, la coopération au sein du mouvement, l'ouverture et l'élargissement du mouvement, l'anticipation et les études.

Revalorisation du RSA socle, fusion du RSA activité et de la PPE : ALERTE obtient gain de cause

Les associations réunies au sein du Collectif ALERTE, animé par l'Uniopss, ont su peser, dès l'arrivée du nouveau Premier ministre, Manuel Valls, pour convaincre le gouvernement de respecter le rythme des mesures du Plan de lutte contre la pauvreté dont ALERTE est à l'origine. La revalorisation du RSA socle est donc intervenue selon le calendrier prévu.

ALERTE a également salué l'annonce de la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi (PPE) dans une « prime d'activité » beaucoup plus simple, qui permet d'espérer une forte amélioration du taux de recours à cette prestation, ouverte dès 18 ans. ■

Projet de loi de santé : l'Uniopss participe aux débats

L'Uniopss a participé aux débats d'orientation du projet de loi de santé, directement avec ses adhérents (avec lesquels elle a constitué une « Task force » sur le sujet).

Auditionnée par le cabinet de Marisol Touraine dans le cadre de la Stratégie nationale de santé, elle a insisté sur les axes devant être développés dans la future loi : lien entre santé et territoires ; question des parcours, des disparités territoriales et des coopérations à mettre en œuvre ; importance de la prévention ; modernisation de l'organisation du système de santé. L'Uniopss a demandé par ailleurs que la politique de santé s'inscrive davantage dans un cadre interministériel. ■

L'Uniopss partie prenante du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement

Dans le cadre de l'examen du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement par l'Assemblée nationale, l'Uniopss a transmis ses avis et propositions d'amendements sur le texte. Elle a souligné le manque de souffle du projet qui ne contient notamment aucune perspective d'instauration d'un droit universel à compensation pour l'autonomie. Le texte ne s'intéresse par ailleurs qu'au volet « domicile » de la loi, sans prendre en compte notamment la question cruciale du reste à charge des résidents en EHPAD. ■

PJJ et protection de l'enfance : l'Uniopss associée aux politiques à conduire

Tout au long de l'année, l'Uniopss a participé à la concertation organisée par Catherine Sultan, directrice de la DPJJ, sur un certain nombre de sujets (amélioration des parcours des jeunes accompagnés, évolution des centres éducatifs fermés, mise en place d'une justice des mineurs spécialisée...). L'Uniopss a également été associée au lancement du Comité de pilotage de la démarche d'évaluation de la politique de protection de l'enfance, présidée par Christiane Taubira, ministre de la Justice et Dominique Bertinotti, ministre déléguée en charge de la Famille. Ce fut l'occasion de rappeler l'importance de redonner une cohérence à l'ensemble des politiques publiques en faveur de la jeunesse, depuis la petite enfance jusqu'à l'autonomie. ■

Réforme territoriale, élections municipales et européennes : l'Uniopss se positionne

L'Uniopss a apporté sa contribution aux débats sur la réforme territoriale, en publiant un plaidoyer, diffusé largement auprès des adhérents et des décideurs publics. Cette réforme est selon l'Uniopss une occasion à saisir pour refonder en profondeur notre organisation, en s'appuyant sur deux objectifs : l'intérêt du citoyen et la modernisation de nos politiques sociales. L'Uniopss a été auditionnée à plusieurs reprises durant l'année pour présenter ses propositions (Sénat, IGAS, secrétariat d'État chargé des Relations avec le Parlement...). Elle s'est également mobilisée avec ses adhérents lors des élections municipales et européennes, en diffusant deux plaidoyers dans lesquels elle insiste sur l'importance de la solidarité et du « vivre ensemble » sur les territoires. ■

Mobilisation forte autour du Versement transport

L'Uniopss, avec 8 autres grandes fédérations et associations, s'est mobilisée tout au long de l'année 2014 pour le maintien de l'exonération de la taxe transport dont les associations et fondations bénéficient depuis plus de 40 ans. Le 15 juillet notamment, a été publiée dans la presse une lettre ouverte au Premier ministre demandant le maintien de l'exonération. Cette mobilisation collective a porté ses fruits puisqu'en décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté un amendement supprimant l'article 17 de la Loi de finances rectificative du 8 août 2014 qui faisait disparaître au 1^{er} janvier 2015 toutes les exonérations dont bénéficiaient ces structures. ■

Lancement de la modernisation de la tarification des ESMS

Laurence Rossignol a lancé fin 2014 des travaux sur la réforme de la tarification des ESMS Personnes handicapées ainsi que sur la modernisation et la simplification de la gestion des EHPAD. L'Uniopss est partie prenante de ces réflexions. S'agissant du champ du handicap, l'Uniopss a insisté sur la nécessité d'adapter les réponses aux besoins des personnes sur les territoires. ■

Loi ESS : l'Uniopss met en avant la spécificité du monde associatif

Durant l'année 2014, l'Uniopss a continué de s'impliquer dans la construction de la loi ESS, publiée le 31 juillet 2014. L'Uniopss a exprimé sa satisfaction d'ensemble sur ce texte qui permet de clarifier le périmètre de l'ESS et de mieux prendre en compte les acteurs de ce champ. Elle a toutefois exprimé des réserves sur le caractère trop inclusif de l'article 1 dont le périmètre apparaît trop largement ouvert aux entreprises du secteur marchand. Elle a insisté pour que le monde associatif, soit pleinement reconnu et bénéficie de soutiens financiers adaptés. ■



PROSPECTIVE

Des actions en réseau pour réinvestir le territoire

Dans la démarche prospective, les « faits porteurs d'avenir » sont aussi importants que les tendances lourdes, le déterminisme peut être contrecarré par la volonté d'alternative et construire l'avenir est une responsabilité collective. Cette perspective demeure l'axe des travaux prospectifs développés à l'Uniopss depuis les années 2000¹. Les actions menées en 2014 ont mis l'accent sur l'interaction avec les acteurs de terrain afin d'améliorer encore l'ancrage de projets comme la refonte du livre « Faire société » édité en 2010 ou la préparation du prochain Congrès national.

La prospective dans le projet stratégique de l'Uniopss

Un atelier de capitalisation au séminaire Uniopss-Uriopss de février 2014 : les échanges ont conclu sur l'intérêt de démystifier la prospective afin de mobiliser ses potentiels, tant pour les politiques publiques et les stratégies collectives que pour le projet associatif, avec un impact en termes de capacité d'alternative, de refondation par le sens et d'actions concrètes pour une construction effective de l'avenir.

Une nouvelle étape à moyen terme : l'axe des travaux antérieurs rejoint le projet stratégique Uniopss 2014-2020 où l'« l'utopie créatrice » participe aux fondements d'un engagement associatif « porté par des citoyens qui veulent résoudre des problèmes et s'engagent à le faire ensemble »; car nous avons à « anticiper pour favoriser l'accès aux droits et la participation de tous à la société » comme à « construire une vision réaliste de moyen terme qui contribue à un développement social soutenable et prépare ainsi la transmission aux générations futures ». Il s'agit donc « d'analyser les besoins, de valoriser l'innovation, de construire une vision renouvelée du développement et du bien-être social ». Des actions en ce sens jalonnent le plan 2014-2016.

Le travail en « ateliers de prospective »

Prolongeant les travaux du Congrès de Lille, l'Uniopss a participé en 2014 à la démarche prospective de plusieurs régions avec un apport en capitalisation, méthodologie ou animation.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation Uniopss et réseau : 3 réunions du Conseil de prospective; 20 interventions de la mission de prospective ou du Conseil de prospective lors des réunions institutionnelles Uniopss, avec les adhérents nationaux, devant les partenaires ou en région, dont par exemple 3 séances avec l'ERP Rhône-Alpes, 2 avec l'atelier de prospective en Alsace.

Interventions et représentations : témoignages sur les démarches prospectives Uriopss-Uniopss lors de la Journée de rentrée de l'Uriopss Rhône-Alpes et lors du colloque du CCAH en décembre; travail avec le CNIS, la Fonda, la DGCS.

Productions : dossier Union Sociale sur la prospective (janvier 2014); journée d'étude sur les parcours (16 juin 2014).

L'atelier « prospective » de l'Uriopss Alsace, lancé en juin grâce à la mobilisation de responsables associatifs, a choisi le thème « Bien vivre en Alsace : quelles orientations, potentiels et priorités pour les associations ? ». Il s'agit d'aborder les recompositions du tissu économique et social alsacien en mobilisant la culture alsacienne (avec entre autres l'ancrage multiconfessionnel qui la caractérise), les valeurs de l'engagement associatif et le choix des solidarités pour construire l'avenir.

L'atelier « prospective » de l'Uriopss Poitou-Charentes a recentré en 2014 ses travaux sur le devenir de l'emploi. Au-delà de l'idée reçue selon laquelle les associations ne seraient pas assez professionnelles, il explore les attentes des jeunes, les voies d'un emploi attractif, la possibilité d'accompagner l'évolution vers les métiers de demain par des formations appropriées... Alors que la région peut avoir une image négative et que nombre d'associations sont en difficulté, les responsables associatifs mobilisés veulent porter du positif et construire l'alternative pour « une performance globale, environnementale, sociétale couplée à une performance d'entreprise ». Ce projet pour « agir collectivement, fédérer les énergies, s'extraire du scénario de repli, avoir la liberté de penser » résume le parti pris d'une dynamique positive, constructive et pragmatique.

La démarche prospective de l'Uriopss en Rhône-Alpes porte une plateforme d'expérimentation et d'accompagnement de projets territoriaux sur l'inclusion, qui veut renouveler les rouages d'animation institutionnelle. Parallèlement l'Espace Recherche Prospective CNAPE-Uriopss, en lien avec l'institut régional du travail social (IREIS), conduit un projet prospectif sur les parcours des jeunes qui, partant du problème de la sortie des dispositifs, remonte aux conceptions de l'éducation, du rapport à l'institution, de la gouvernance, du management et du travail. Cette démarche se veut politique au sens de mieux agir collectivement sur des questions sociétales, en dépassant les clivages inter institutionnels.

Le projet SAILOR - Santé Autonomie Innovation en Lorraine aborde les nouvelles technologies au-delà d'une « filière économique », visant une mobilisation collective pour « bien vivre en Lorraine » malgré le handicap ou la dépendance. La démarche de

1- Voir Rapport d'activité Uniopss 2013

l'Uriopss, avec l'université de Lorraine et de nombreux partenaires, relie le progrès technique et scientifique à un aménagement social du territoire au service de l'humain. Avec par exemple des « doctorales » où une centaine d'étudiants ont « planché », le pari de la créativité permet des projets comme une « équipothèque » d'appareillages, un système « F'Lib » pour le prêt de fauteuils roulants, la mobilisation des artisans pour aménager avec la domotique le cadre de vie des personnes dépendantes.

La démarche prospective de l'Uriopss Champagne-Ardenne avait déjà permis la construction de scénarios sur le devenir des associations dans la région, l'un anticipant la conjonction de facteurs problématiques dans l'hypothèse d'une posture d'inertie, l'autre tablant au contraire sur la mobilisation de la créativité pour une issue positive : travail sur l'innovation associative avec l'université et les partenaires privés, révision de la gouvernance, etc. À présent l'Uriopss développe la « veille prospective » avec les adhérents, notamment sur les politiques territoriales, la protection sociale, l'évolution des besoins sociaux, le rôle des associations dans la société.

La prospective pour renouveler les cadres d'analyse

La journée d'étude sur les parcours proposée par l'Uniopss et Fair'Equipe a étudié le passage de l'utilisateur porteur de droits dans l'institution à l'utilisateur-citoyen dans la société et acteur de sa trajectoire, avec le double mouvement d'une affirmation de l'individu (où l'option humaniste pour les droits de l'Homme coexiste avec la propension à l'individualisme) et d'une critique des institutions (où la remise en cause des pouvoirs institués coexiste avec le besoin de sens partagé pour « faire société »). Avec des expériences illustrant comment surmonter les routines d'analyse et les jeux bloqués, les travaux ont dépassé la critique systématique de l'institution pour montrer comment les approches hybridant réponses hors les murs et solutions en établissement, par un projet sociétal co-construit dans un bassin de vie, font sens et donc « ré-instituent ».

Le Conseil de prospective : des interfaces pour construire le travail de fond

Le Conseil de prospective, présidé par Robert Lafore, professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux, a réuni en 2014 Édith Archambault (CNRS), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du Bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre). Trois réunions (24/1, 29/6, 17/10) ont structuré le projet de travail.

Un projet de livre pour nourrir les débats de la société à construire : les travaux de l'année 2014 ont préparé la nouvelle mouture du livre « Faire société » édité en 2010. La publication devrait traiter le devenir de la protection sociale, l'évolution des politiques publiques et le « centrage » sur la personne.

L'expérience des « acteurs » pour questionner les « systèmes » : le Conseil de prospective a choisi d'ouvrir chaque partie du livre par des expériences. Comme l'avaient fait antérieurement les ateliers de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais (sur la place des jeunes, les rapports au monde économique, les reconfigurations du travail social), les travaux en Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et Poitou-Charente illustrent comment la prospective permet de remobiliser le politique, développer l'interaction entre l'action individuelle et l'action collective, réinvestir le territoire, cultiver l'engagement et s'emparer de questions sociétales. L'enjeu consiste à préserver l'équilibre entre la « montée en généralités » pour conceptualiser et anticiper » et l'ancrage dans la réalité qui fait l'utilité de la démarche prospective.

La perspective du Congrès 2016 : une dynamique au long cours

Le bilan du Congrès 2013 a mis en valeur l'intérêt des adhérents pour une prospective qui construise une perspective ancrée dans la réalité sociale. L'année 2014 a donc permis de mobiliser les préoccupations et convictions des adhérents pour élaborer une problématique et un « format » correspondant à cette attente. Le Congrès 2016 devrait appréhender les transformations profondes de la société, qui percutent le système de protection sociale, les conceptions de l'économie, les institutions, les références pour « vivre et agir ensemble », sous l'angle du potentiel des associations dans la société civile. Un espace Agora renforcera la contribution des participants. ■

Les travaux engagés s'inscrivent dans le plan d'action 2014-2016 avec le projet de mieux cerner certains sujets (comme le développement social durable), de reformuler des questions récurrentes (évaluation et mesure d'impact social, innovation, régulation,...) et de développer encore les pontages avec les adhérents et les partenaires. Le but est aussi de capitaliser les expériences de prospective pour améliorer l'appui au projet associatif.

EUROPE

Pour une Europe solidaire, plus proche des citoyens !

Durant l'année 2014, l'Uniopss s'est impliquée activement dans la défense d'un projet politique pour une Europe plus sociale, tant lors des élections européennes du mois de mai que dans le cadre de ses activités au sein de la Commission Europe du Conseil supérieur de l'économie sociale. Elle a également participé aux réflexions sur les relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations pour une prise en compte de la réglementation européenne relative aux marchés publics et a apporté sa contribution à la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020.

La nouvelle Commission Juncker

Sur la prise en compte de l'économie sociale et solidaire au niveau européen, l'audition de Monsieur Mizzi, fonctionnaire européen à la Direction générale Marché intérieur (DG MARKT) auprès de Monsieur Barnier a apporté un certain nombre de réponses sur la nouvelle Commission européenne de M. Juncker : celle-ci n'a pour l'instant pas fait de communication relative à l'ESS en tant que telle, même si la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne a organisé une conférence à Rome le 17 novembre 2014 sur la question, influencée en cela par l'universitaire Carlo Borzaga, spécialiste des coopératives.

L'ESS fait plutôt un retour en arrière avec la nouvelle Commission, où elle est uniquement appréhendée par la Direction générale Entreprises. La pluralité des acteurs de l'économie sociale, dont les acteurs associatifs, n'est absolument pas comprise comme vecteur de cohésion sociale, ou participant à la vie démocratique et l'inclusion de tous, l'ESS étant simplement définie comme une nouvelle forme d'entreprise dans le marché européen. Néanmoins, souhaitons que l'état des conditions sociales en Europe puisse peu à peu faire son apparition sur la table des décideurs politiques dans les cinq prochaines années. En effet, l'*European Strategy and Policy Analysis System* (ESPAS) a mené une étude¹ pour la Commission européenne sur les défis sociaux en Europe. Selon les auteurs de ce rapport, **le tout premier défi des 10 prochaines années est l'inégalité**. « Non seulement le revenu moyen, mais également l'éducation, les soins de santé ou l'inclusion sociale, seront une évidence à l'avenir », a expliqué Stijn Hoorens à *EurActiv*² le directeur du bureau bruxellois de RAND Europe. Autant de défis pour lesquels l'Uniopss a milité en 2014 et qu'elle continuera à défendre activement.

Élections européennes : l'Uniopss plaide pour une Europe sociale

Du 22 au 25 mai 2014, les élections du Parlement européen – 751 députés – ont eu lieu dans les États membres de l'Union européenne (le 25 mai en France). À cette occasion, les associations du secteur sanitaire, social et médico-social rassemblées par l'Uniopss, ainsi que les acteurs de la société civile, ont apporté leurs contributions aux débats préparatoires de ce scrutin. Exerçant un rôle spécifique dans

la construction des politiques sociales de notre pays (détection des besoins, construction et mise en œuvre de réponses adaptées), les associations entendaient ainsi manifester leur engagement européen et leur attachement à l'édification d'une Europe sociale et solidaire.

Le réseau Uniopss-Uniopss et les associations de solidarité se sont ainsi mobilisés pour que l'Europe se dote d'une politique ambitieuse afin de renforcer les droits des personnes, notamment ceux des plus vulnérables.

À cette fin, **un plaidoyer** à destination des futurs candidats a été élaboré et diffusé dans tout le réseau, auprès des partis politiques et des candidats.

Intitulé « Pour une Europe solidaire, plus proche des citoyens », le texte pose un certain nombre de priorités :

- Pour une politique européenne des solidarités ;
- Pour élargir et consolider la reconnaissance des acteurs de solidarité au niveau européen ;
- Pour renforcer la citoyenneté européenne ;
- Pour assurer un meilleur accès des personnes aux droits sanitaires.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

4 inter-commissions Europe-Vie associative, 3 réunions « Europe - Marchés publics » ; Loi sur l'ESS et directives européennes « marchés publics » : 1 réunion téléphonique sur l'impact de la directive, ainsi que 2 réunions physiques pour définir le plan d'action du groupe et le portage politique à donner à la question de la transposition de la directive européenne.

Représentations : 9 réunions de la Commission Europe du CSESS + 1 réunion de

l'Assemblée plénière ; 2 réunions du Collectif SSIG ; 1 réunion avec les conseillers du Cabinet du Premier ministre sur le rapport Bachelier ; 1 réunion à la CPCA sur les fonds européens ; participation au Comité national de suivi du programme opérationnel national FSE ; Journée de Concertation nationale Fonds social européen 2014-2020 ; participation au Forum transversal « Simplifier le FSE » ; participation aux séminaires DATAR et à la clôture de l'année européenne 2014 des citoyens ; participation au

L'Uniopss a par ailleurs participé à Rome, en juillet, à la 22^e Conférence européenne des services sociaux. Intitulée « Investir dans les personnes et les communautés sociales – Inclusion sociale et développement social », elle a réuni de nombreux acteurs d'une trentaine de pays. La présence de l'Uniopss à cette rencontre témoigne de sa volonté de contribuer à la prise en compte de la dimension sociale dans les programmes politiques européens.

Lutter contre le chômage pour relancer l'économie

Le programme opérationnel français du Fonds Social Européen 2014-2020 et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes 2014-2015 ont été lancés officiellement par la DGEFP en décembre 2014.

L'Uniopss était présente et a ainsi pu clarifier avec les services de l'État un certain nombre de points :

- **Les conseils régionaux sont autorité de gestion à hauteur de 35 %** de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'État est autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale FSE, répartis pour moitié sur le champ de l'emploi et pour moitié sur celui de l'inclusion.
- Concernant la **réforme territoriale**, les services de la DGEFP ont confirmé la mise en place d'un *statu quo* entre les nouvelles régions issues des fusions liées à la réforme et les régions actuelles : les régions issues de la réforme seraient distinctes des régions administratives de gestion des fonds, qui resteront telles qu'elles sont actuellement jusqu'en 2020.

Collectif inter-associatif sur les élections européennes, piloté par le Secours Catholique (8 réunions).

Productions : Contribution sur la programmation 2014-2020 des fonds européens ; note à l'attention des membres du Conseil d'administration de l'Uniopss sur les relations contractuelles des associations avec les collectivités publiques : transposition dans le droit français de la directive européenne du 25 février 2014 (n° 2014/24/UE) relative aux

marchés publics par Jean-Michel Bloch-Lainé, 2 juin 2014 ; note technique sur la prise en compte des problématiques liées aux marchés publics par les institutions françaises : le CSESS et le HCVA ; grille technique des considérants de l'ordonnance de transposition de la directive en décembre 2014 adaptée aux SSIG (FNARS) en vue de la rédaction d'un avis Uniopss sur l'ordonnance de transposition pour janvier 2015 ; 50 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniops.

- **L'Axe 1 « Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat »**, sera essentiellement à destination de Pôle emploi. Les structures telles que les fédérations associatives ou les organismes représentatifs comme les syndicats ont un rôle de formation et d'explication du FSE ; elles participent à la construction des projets mais n'auront pas de subvention de soutien.
- **La nouvelle programmation fonctionne par projets**, puisque les subventions de fonctionnement sont remplacées par des subventions d'actions, toutes devant être dédiées à la réalisation du projet.
- **Les plans d'actions nationaux**, quant à eux, seront définis entre les préfets de région et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (*Directe*) par appels à projets.
- **L'évaluation de la réalisation de ce programme** opérationnel et de ses déclinaisons régionales s'effectuera par le biais d'indicateurs de réalisation et d'indicateurs de résultats dans la mise en place d'un « cadre de performance ». 59 indicateurs figés permettront de démontrer la valeur ajoutée du programme et le calcul de la supposée « utilité sociale » des actions mises en place.
- **La compatibilité avec les Aides d'État** s'effectue au niveau de l'autorité de gestion pour vérifier le respect de seuils de *minimis*.
- **Pour les opérations de marchés publics** qui concernent les bénéficiaires, la vérification sera faite par l'opérateur (c'est-à-dire la structure qui porte le projet). La procédure d'audit sera donc élaborée de façon générale, en vérifiant à la fois l'autorité de gestion et l'organisme intermédiaire. ■

Suite à une année 2014 de renouveau, l'année 2015 sera celle de l'observation et de l'analyse. L'Uniopss sera particulièrement attentive à la mise en œuvre nationale et sur les territoires de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens, notamment le Fonds social européen (FSE), dans le cadre du programme opérationnel national. La transposition de la directive marchés publics adoptée en janvier 2014 sera aussi un sujet impactant une partie des acteurs, dans les modalités de sa transposition en droit français. Enfin, les perspectives de l'initiative sur l'entrepreneuriat social continueront d'être suivies, ainsi que tous les sujets européens relatifs à l'économie sociale et solidaire.

1- Stijn Hoorens, "An Analysis of Global Societal Trends to 2030 and Their Impact on the EU", 2014 <http://www.rand.org/randeurope/research/projects/global-societal-trends.html>
2- Euractiv: "Next Commission's main concern will be inequality, analysts predict", 2013-2015.

VIE ASSOCIATIVE

Réflexions sur les relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations

L'année 2014 a été l'occasion pour l'Uniopss de s'impliquer fortement dans les actions et réflexions relatives aux relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations : élaboration et vote de la loi sur l'Économie sociale et solidaire, refonte de la charte des engagements réciproques entre l'État et les associations, transposition de la directive « Marchés publics » ou encore analyse des rapports Blein et Bocquet. Toutes ces actions ont permis au mouvement de réinterroger les modes de contractualisation existants et de militer pour des formes plus opérantes d'élaboration des politiques sociales entre les acteurs associatifs et les pouvoirs publics, avec un maître mot : la co-construction.

La question centrale des marchés publics

Suite à une note de son Conseil d'administration sur la transposition en droit français de la directive européenne du 25 février 2014 relative aux marchés publics¹, l'Uniopss a décidé de renforcer son action sur les relations contractuelles des associations avec les collectivités publiques et sur la modification de celles-ci par le droit de l'Union européenne. Ainsi, durant l'année 2014, deux réunions ont eu lieu pour mettre en place un plan d'action et définir les principaux enjeux du groupe *ad hoc* « Marchés publics ». Il a été prévu dans ce cadre de formuler un avis sur l'ordonnance de transposition de la directive européenne pour le mois de janvier 2015 et de poursuivre l'action de sensibilisation des pouvoirs publics aux différents modes de contractualisation avec les acteurs associatifs. L'idée étant d'éviter à tout prix un recours systématique à la commande publique, perçue encore aujourd'hui comme le seul mode de contractualisation sécurisant juridiquement par les pouvoirs adjudicateurs.

Une charte d'engagements réciproques et la refonte de la circulaire de 2010

Dans la continuité des travaux engagés en 2013, la charte d'engagements réciproques a été signée le 14 février 2014 entre l'État, représenté

par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, le Mouvement associatif, et en particulier le secteur des solidarités représenté par Dominique Balmay, président de l'Uniopss, ainsi que les réseaux de collectivités territoriales (Association des Maires de France, Association des Régions de France, Assemblée des Départements de France, Association des maires de grandes villes de France, Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire). L'objectif était de refonder la première charte de ce type datant de 2001, qui marquait le centenaire de la loi 1901, en y incluant davantage les collectivités territoriales. Cette nouvelle charte a pour finalité de construire des relations équilibrées entre les acteurs associatifs et les décideurs publics.

La circulaire ministérielle de 2010, visant à donner un cadre à la subvention et ainsi favoriser son utilisation (en très forte baisse au profit de la commande publique, selon toutes les études publiées sur le sujet), a été retravaillée lors de différentes réunions à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), avec le Mouvement associatif. Ces rencontres ont permis à l'Uniopss de se positionner en acteur ressource dans la rédaction de ce texte : repensée dans sa nouvelle version pour adapter la subvention, désormais définie grâce à la loi ESS du 31 juillet 2014, au droit européen relatif aux aides d'État, la circulaire a davantage vocation à avoir un rôle pédagogique. L'Uniopss a œuvré en 2014 et œuvrera en 2015 pour

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions et représentations

: 4 inter-commissions Europe et Vie Associative (19 participants), 1 réunion téléphonique sur l'impact de la directive Marchés publics, préalablement à l'inter-commission Europe et Vie Associative, 2 réunions physiques sur le sujet, 2 réunions au Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) pour la préparation d'un avis sur la

directive Marchés publics, 1 réunion au Mouvement associatif sur les modèles socio-économiques associatifs; CEGES : 2 réunions du Groupe Experts ESS; 2 réunions de travail sur les relations contractuelles pouvoirs publics et associations à la DJEPVA; Fonda : 2 réunions « Modèles socio-économiques associatifs ».

Productions : Note à l'attention des membres du Conseil d'administration de l'Uniopss sur la

transposition dans le droit français de la directive européenne du 25 février 2014 relative aux marchés publics – Jean-Michel Bloch Lainé, 2 juin 2014; Analyse et amendements de l'Uniopss au projet de loi ESS; Note Uniopss relative à l'examen du projet de loi ESS du 2 mai 2014; amendements au projet de loi sur l'ESS n° 1891 du 17 avril 2014; amendements Uniopss du 17 juin 2014 au projet de loi ESS n° 2006; lettre de

l'Uniopss adressée au rapporteur et à des députés en juin 2014; 355 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uriopss.

Auditions : le 27 février 2014, avec le rapporteur Yves Blein, en présence de la Fnars, l'Unapei, et à l'Assemblée nationale avec les rapporteurs Fanélie Carrey-Conte et Francis Vercamer le 9 avril 2014.

que ce texte remplisse bien sa vocation pédagogique, et simplifie l'encadrement légal de la subvention, incitant les collectivités publiques à y avoir davantage recours.

La loi ESS : pour une meilleure prise en compte des acteurs associatifs

La loi relative à l'économie sociale et solidaire, publiée le 31 juillet 2014, est un texte historique qui met en lumière la place et le rôle clés des acteurs engagés au service de l'humain et porteurs d'innovation sociale que sont les associations de solidarité. Dans ce champ spécifique, elles ont en effet un poids important et des défis à relever, devant sans cesse valoriser et démontrer leur richesse et leur savoir-faire, l'« entreprendre autrement » qui les caractérise, au service de leur projet social et en faveur de populations souvent fragiles.

L'analyse du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire a permis au réseau de dresser les constats suivants : une loi sur l'ESS, saluée par l'Uniopss, permettra d'apporter une clarification au périmètre de l'ESS, une meilleure reconnaissance des acteurs de l'ESS et une identification affinée des structures par les financeurs (publics et privés) ainsi que des outils de financement adaptés.

Cependant, cette loi doit s'accompagner d'un soutien adapté au financement des structures de l'ESS, notamment les associations sanitaires et sociales, dont les modes de fonctionnement spécifiques doivent être pris en compte par la Banque publique d'investissement. Pour tenir compte de la dimension à la fois socio-économique et socio-politique de ces organisations, il est impératif qu'un dispositif institutionnel de prise en compte transversal soit mis en place afin de coordonner le pilotage des politiques publiques de l'ESS et de la vie associative. Lors de deux auditions à l'Assemblée nationale et par de nombreux courriers ministériels, l'Uniopss a activement œuvré en 2014 pour que le monde associatif, acteur majeur de l'ESS, soit réellement pris en compte dans ses spécificités par la loi et ne se retrouve pas noyé dans la grande famille de l'ESS, désormais également ouverte aux sociétés commerciales.

Les rapports Blein et Bocquet : une plus grande visibilité des difficultés associatives

Le gouvernement français, par la production de deux rapports de commissions parlementaires, semble davantage s'intéresser aux acteurs associatifs en 2014, et notamment à leurs difficultés et leurs atouts face à la crise budgétaire actuelle. Les deux rapports, l'un du député Yves Blein et l'autre de la « Commission d'enquête chargée d'étudier les difficultés du monde associatif dans la période de crise actuelle » présidée par Alain Bocquet, dressent un panorama exhaustif des difficultés et grandes tendances et évolutions du monde associatif

Lancement d'une nouvelle publication

Suite à sa journée d'étude consacrée au rôle des associations de solidarité dans la loi ESS, l'Uniopss a décidé de relancer la collection de ses *Cahiers Uniopss* en consacrant son 22^e numéro à la place des associations de solidarité dans la loi du 31 juillet 2014. Sans dresser un panorama exhaustif de l'ESS, vaste domaine en pleine construction, ce cahier vise à fournir, en intégrant l'actualité des décrets d'application de la loi ESS, les clés de lecture aux associations de solidarité pour s'approprier cette loi et se sentir encore davantage acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire. Cette publication, réalisée en partenariat avec le Crédit Coopératif, dont la sortie est programmée en mars 2015, donnera lieu à une journée nationale de lancement, déclinée ensuite régionalement par le réseau des Uriopss.

actuel, dont l'Uniopss a pu dégager quelques recommandations fortes qu'elle soutient et au respect desquelles elle veillera :

- Confier aux têtes de réseau le pilotage de certains dispositifs de soutien au tissu associatif ;
- Flécher une partie des fonds de la BPI destinés à l'ESS vers des plans de restructuration et de modernisation spécifiques aux têtes de réseau.

Ces deux rapports concluent unanimement que c'est à la fois un travail de changement de regard et de prise en compte des acteurs associatifs par l'administration qui doit être opéré, mais aussi une introspection des acteurs associatifs sur eux-mêmes, notamment sur les questions d'emploi, de financement et de gouvernance. ■

La loi relative à l'économie sociale et solidaire, la charte des engagements réciproques et les deux rapports parlementaires précités marquent tous un changement de regard des pouvoirs publics envers le monde associatif : ce monde est aujourd'hui en danger, et pour autant, son soutien financier ne peut plus être assuré de la même manière qu'auparavant. L'année 2015 sera une année d'expérimentation de ces textes et de reconstruction des rapports entre les autorités nationales, territoriales, et des acteurs associatifs, pour construire les solidarités, et assurer la vivacité du lien social dont notre société a plus que jamais besoin.

1- Note rédigée par Jean-Michel Bloch Lainé, président de la Commission « Europe ».

COOPÉRATION, EMPLOI, TRAVAIL SOCIAL, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

De l'accompagnement des acteurs à la coopération territoriale

Les associations de solidarité sont confrontées à des transformations sociales et professionnelles qui les obligent à repenser leurs réponses aux besoins des acteurs et les interrogent sur leur projet associatif, leur viabilité, la reconnaissance de leur rôle dans la construction de la société ainsi que leurs responsabilités par rapport à l'emploi. Elles doivent s'adapter à ces évolutions pour pouvoir rester présentes dans les territoires en valorisant leurs spécificités, tout en interrogeant le sens même de l'accompagnement.

Le travail social : le chantier de la refondation

Refonder le travail social en prenant en compte la réalité des professionnels et des personnes accompagnées est un enjeu fort qui a guidé l'action de l'Uniopss en 2014, dans la droite ligne des États Généraux du travail social (EGTS).

La poursuite des EGTS en 2014

Dans un premier temps, l'Uniopss s'est saisie des travaux préparatoires des Uriopss, mobilisées sur les Assises inter-régionales, pour développer et porter le positionnement du réseau lors des réunions du Comité de pilotage national. Entre septembre et décembre, l'Uniopss a été impliquée dans les cinq groupes de travail nationaux destinés à faire la synthèse des Assises sur les thèmes suivants : Développement social et travail social collectif, Formation initiale/formation continue, Architecture des diplômes de travail social, Coordination interinstitutionnelle entre acteurs, Place des usagers. Chacun de ces groupes a travaillé pour rendre un rapport à Ségolène Neuville, Secrétaire d'État en charge du dossier ; l'objectif était de dégager des actions concrètes pour la refonte du travail social. L'Uniopss a participé à ces différentes étapes, avec la volonté d'interroger le travail social au regard des mutations de la société, pour mieux accompagner les personnes en vulnérabilité dans l'accès à leurs droits, et promouvoir la formation tout au long de la vie ainsi que la mobilité dans l'emploi.

L'Uniopss a produit une contribution dans le cadre du rapport sur le développement social, travail collectif insistant sur la vision en termes d'investissement de l'accompagnement social, la nécessité de mieux articuler développement social et développement économique, ainsi que de développer les instances de personnes accompagnées pour structurer leur parole collective.

L'Uniopss a contribué par ailleurs au rapport du Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS) « **Refonder le rapport aux personnes – Merci de ne plus nous appeler usagers** », lequel a servi de support au rapport spécifique dans le cadre d'un des groupes nationaux des EGTS.

Le groupe de travail « **Métiers et complémentarité** » a posé le principe de diplômes à caractère générique, reposant sur un socle commun de compétences, complété par des spécialités et des parcours optionnels, tout en s'appuyant sur une volonté de professionnalisation fondée sur le principe de l'alternance intégrative. L'objectif est de construire les apprentissages à partir de la réalité des personnes et des projets.

C'est à la **Commission professionnelle consultative (CPC) du travail social** et de l'intervention sociale, où l'Uniopss siège, que les travaux de ce groupe ont été initiés en 2013 via le groupe « Architecture des diplômes de travail social », élargi aux EGTS. La participation de l'Uniopss à cette CPC a permis de pousser la réflexion sur la conception traditionnelle de la formation des travailleurs sociaux.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

4 réunions et conférences téléphoniques du GRHAF (5 participants en moyenne);
5 réunions et conférences téléphoniques du groupe droit social (9 participants en moyenne);
4 réunions du groupe Coopération (8 participants en moyenne) + 1 séminaire coopération de 2 jours (15 participants);
1 séminaire national du réseau

Uniopss-Uriopss de 2 jours;
8 réunions téléphoniques pour préparer la partie II du Document de rentrée sociale (concerne 10 CT Uriopss); participation à l'inter-commission Vie associative – Europe (2 réunions).

Représentations : Conseil supérieur du travail social – CSTS : groupe Usagers (2 réunions).
Commission Professionnelle Consultative (CPC) de l'intervention sociale et du travail

social (3 réunions); 20^e CPC de l'Éducation nationale-CPC plénière (1 réunion). États généraux du travail social : Copil national (3 réunions); groupes nationaux (15 réunions); Uniformation : 5 CA, 1 réunion sur la formation, 1 rencontre.

Animation du réseau : Commission Territoire de l'Uriopss Centre (1 réunion); projet de capitalisation DLA sur l'expérimentation de GTEC à

l'Uriopss Basse-Normandie (3 jours); participation aux projets de l'Uriopss Basse-Normandie (2 jours).

Interventions : A la Fenamef : « Coopération : une démarche au service du projet associatif et une opportunité pour les associations ».

Productions : 409 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss (Emploi-RH et Social - médico-social).

Mieux prendre en compte les personnes dans l'accès à leurs droits, poser la question du développement des compétences et de la pluralité des interventions sociales permettent de mieux se situer dans la dynamique de la formation tout au long de la vie.

Le groupe métiers de niveau V de la CPC du travail social a continué, quant à lui, son travail d'élaboration du référentiel de compétences du futur diplôme de niveau V.

Développer la qualité de l'emploi et du dialogue social dans les associations de solidarité

L'Uniopss a été partie prenante de la gouvernance de l'UDES, en siégeant au Conseil d'administration de cette structure syndicale, devenue en 2014 partenaire dans le dialogue social national et territorial de par la loi sur la formation professionnelle.

Elle assure à ce titre, un poste d'administrateur au collège employeur de l'OPCA Uniformation et a participé à des temps d'échange dans le cadre de ce mandat suite à la loi du 5 mars 2014.

Par ailleurs, l'Uniopss a animé des **groupes de travail du réseau Uniopss-Uriopss** qui se sont penchés sur différentes réformes impactant fortement les adhérents. Il s'agit notamment de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (qui modifie profondément les principes de financement et les conditions de la formation, tout en voulant renforcer le dialogue social au sein des structures), de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites (qui vise à mieux prendre en compte la pénibilité au travail et modifie le régime juridique de la fiche de prévention des expositions), de la loi sur l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires, ou encore de la loi sur la sécurisation de l'emploi.

Le GRHAF, lieu de réflexions et d'échanges

Le Groupe RH associatives et formation (GRHAF) a permis aux conseillers techniques RH des Uriopss d'approfondir le lien entre GRH associatives et travail social. Le groupe a travaillé sur la question de la qualité de l'emploi, à partir d'un échange sur les productions de chacun (santé au travail, dialogue social paritaire, qualité de vie au travail, temps partiel...), ainsi que les formations et accompagnements RH conduits. Le groupe s'est interrogé sur les impacts des nouvelles lois, ainsi que sur la progression de la reconnaissance de la représentativité des employeurs de l'économie sociale.

Consolider l'expertise du réseau en matière de droit social

Le groupe « droit social » réunit les juristes des Uriopss afin de stabiliser et diffuser une analyse partagée des règles applicables aux associations. Au cours des réunions de l'année 2014, le groupe a suivi l'actualité pour anticiper et accompagner l'impact des réformes en cours. Il s'est également penché sur la sécurisation des parcours professionnels, la mesure d'audience de la représentativité syndicale... Il a par ailleurs

La coopération : une opportunité au service du projet associatif

Le groupe Coopération réunit les conseillers techniques des Uriopss en charge des accompagnements. Sa réflexion a pour but de comprendre la complexité des mouvements en jeu, afin d'adapter au mieux les accompagnements proposés par le réseau Uniopss-Uriopss. La réflexion s'est affinée sur les enjeux, tant des parcours que des coopérations territoriales.

Le séminaire national réunissant les conseillers techniques Uriopss et Uniopss a permis d'identifier les enjeux d'une approche transversale territoriale impliquant l'ensemble des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Il est important de comprendre comment adapter l'accompagnement aux besoins émergents (évolution territoriale, PTCE,...).

Le séminaire Coopération d'avril réunissant des conseillers techniques Uriopss a été l'occasion de confronter des témoignages sur des expériences d'accompagnement et d'analyser les outils du réseau. Un deuxième temps, plus prospectif, a permis de réfléchir sur les critères d'évaluation des coopérations, de montrer la plus-value de la coopération sur les territoires, de rénover la doctrine réseau avec un positionnement politique et stratégique sur les questions qui émergent dans les territoires, et de se demander comment accompagner les nouvelles formes de coopérations. Ces travaux ont alimenté la construction du positionnement d'accompagnement du réseau et les évolutions en œuvre, tout en questionnant la coopération territoriale et les parcours, la mutation associative et l'évolution « organisationnelle ».

participé à la production du réseau, en élaborant certains contenus du « Guide de l'employeur ».

L'Uniopss a commencé à accompagner les mutations sur un territoire d'Outre-Mer, St-Pierre-et-Miquelon, en organisant une présentation à distance des modalités de coopération entre les associations, à la demande de la Collectivité Territoriale. ■

L'Uniopss continuera en 2015 à s'investir dans les travaux des EGTS et à porter une réflexion sur la notion d'accompagnement, tout en privilégiant une approche globale des associations dans toutes leurs dimensions : vie associative, ressources humaines, qualité de service, droit social, gestion économique et financière... afin de mieux accompagner les personnes dans l'accès à leurs droits. Tous les adhérents de l'Uniopss sont concernés par l'accompagnement social, et il conviendra de mieux approfondir dans les travaux du mouvement, ce fondamental de nos actions.

CENTRE DE RESSOURCES DLA SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL, SANTÉ

Vers un renforcement de l'articulation entre le dispositif DLA et les réseaux du secteur sanitaire et social

Afin de soutenir les activités et les emplois des associations de solidarité, l'Uniopss contribue au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), en portant depuis 10 ans la fonction de Centre de ressources DLA sur le champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire. Dans le but d'assurer un soutien de qualité aux structures employeurs accompagnées dans le cadre du DLA, le principal enjeu est le renforcement des articulations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, principalement les Uriopss et les fédérations. En 2013, plus de 1 700 structures du secteur – 97% d'associations – ont bénéficié d'un accompagnement individuel ou collectif dans le cadre du DLA. Les missions du Centre de ressources DLA sont financées par le ministère en charge de l'Emploi, la Caisse des dépôts et le ministère en charge des Affaires sociales.

Le Centre national d'animation et de ressources (CNAR) devient le Centre de ressources DLA (CRDLA)

À la suite du chantier national pour l'amélioration du DLA, les CNAR sont devenus en 2014 les Centres de ressources DLA. L'objectif est principalement d'augmenter la lisibilité de ce dispositif en tant que partie prenante du DLA, auprès des réseaux associatifs et des autres acteurs de l'accompagnement.

Les priorités 2014-2016 du CRDLA social, médico-social, santé

Dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs, des orientations prioritaires ont été fixées pour 2014-2016.

Il s'agit pour le CRDLA de renforcer l'appui à la prise en compte des spécificités du champ sanitaire et social dans le cadre du DLA, par :

- le développement des relations entre le DLA et les réseaux associatifs, au niveau national et dans les territoires ;
- l'amélioration de l'animation des ressources documentaires.

Le développement des relations entre le DLA et les réseaux associatifs

Le CRDLA a mené des actions contribuant à développer, au niveau national et dans les territoires, l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs du DLA et les réseaux du champ sanitaire et social. Il a également appuyé des démarches de construction de modalités de collaboration entre DLA et Uriopss :

- **Présentation du DLA et des possibles en matière de collaboration, aux acteurs du réseau sanitaire et social** : actualisation de la fiche de présentation du DLA et du CRDLA, participation aux commissions, groupes de travail du réseau, interventions dans le réseau, appuis individualisés pour les acteurs du réseau, contributions au « Cahier Loi ESS » de l'Uniopss, contribution à un article de la revue Direction[s].
- **Présentation des spécificités du réseau sanitaire et social, aux opérateurs du DLA** : intervention auprès des nouveaux arrivants dans le réseau DLA, appuis individualisés pour les acteurs du DLA, article dans la revue « Jurisassociations », questionnaire pour identifier et valoriser les offres des fédérations en matière d'accompagnement des associations.
- **Appui à la réflexion sur les modalités de collaboration DLA-Uriopss dans une dizaine de régions** : échange d'informations, rédaction de notes, participation à des réunions en région.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animations et coopérations :

11 régions appuyées sur l'articulation DLA-Uriopss, 63 appuis individualisés pour les acteurs du DLA, 7 Uriopss appuyées sur des questions relatives au DLA, 1 comité de pilotage CRDLA, 6 réunions avec les autres CRDLA, contribution à 6 groupes de travail DLA, participation à 2 commissions Uniopss, 1 intervention dans le cadre du Club des partenaires de l'Uniopss, 1 intervention pour un adhérent national.

Productions : 3 bilans statistiques sur l'emploi, 4 notes de contexte sectorielles, 4 analyses territoriales des accompagnements DLA, 3 fiches pratiques mises à jour, 2 articles de revues spécialisées, 2 contributions au Cahier « Loi ESS » de l'Uniopss, plus de 260 pages créées pour le nouveau site internet, près de 2 400 lignes de tableur requalifiées pour une analyse plus fine des accompagnements DLA.

La création de supports d'échange entre le DLA et les acteurs du champ sanitaire et social

Le CRDLA crée des ressources devant favoriser les échanges entre le DLA et les réseaux du champ sanitaire et social. Ces échanges peuvent, par exemple, avoir lieu en vue de l'identification des besoins d'accompagnement des associations sur le territoire.

- Réalisation de bilans statistiques sur la dynamique associative et l'emploi dans le secteur sanitaire et social (en partenariat avec Recherches & Solidarités).
- Production d'analyses territoriales des accompagnements DLA 2012, pour les régions travaillant sur l'articulation entre le DLA et les réseaux associatifs du champ sanitaire et social.
- Requalification de la base de données concernant les accompagnements DLA réalisés en 2013 (traitement des données en 2015).
- Création de 4 notes de contexte sectorielles mettant en avant les impacts possibles de la conjoncture sur les besoins d'accompagnement des associations (Accueil de jeunes enfants; Action sociale – logement – lutte contre les exclusions; Aide à domicile; Personnes âgées).

L'amélioration de l'animation des ressources

Le CRDLA a engagé des actions pour améliorer la mise à disposition des ressources à destination des opérateurs DLA et des autres acteurs de l'accompagnement, tels que les réseaux associatifs.

- Création d'un site internet dédié au CRDLA (sortie prévue en 2015).
- Diffusion, sur demande, de la revue Union Sociale dans le réseau DLA.
- Diffusion d'informations thématiques et sectorielles dans le réseau DLA (via les listes de diffusion inter-opérateurs DLA).
- Information aux directeurs d'Uriopss sur la sortie des nouvelles ressources du CRDLA.
- Travail sur le renforcement de l'accessibilité et de la lisibilité des fiches techniques du CRDLA.
- Mises à jour de fiches (« Les dons, legs et donations »; « Les spécificités comptables des associations »; « Les syndicats d'employeurs et les conventions collectives du secteur sanitaire et social »).

Contribution au développement des outils et démarches d'accompagnement

Afin de faciliter le soutien aux associations, le CRDLA a participé à la conception d'outils et démarches d'accompagnement dans le cadre du DLA.

- Contribution à la création d'un référentiel et d'une boîte à outils pour l'amélioration de la phase de consolidation des accompagnements DLA.
- Participation au groupe de travail sur la gestion des ressources humaines dans le cadre des accompagnements DLA.

Un projet de développement de la coopération en Ile-de-France, porté par l'Uriopss

Dans le cadre d'une convention triennale avec le Conseil régional, l'Uriopss Ile-de-France a initié un projet de renforcement des coopérations entre les différents acteurs de l'ESS sur son territoire.

Dans ce cadre, le CRDLA a participé avec l'Uriopss et les acteurs du DLA à la définition de modalités de collaboration, pour une meilleure articulation entre l'action du réseau et celle du dispositif DLA, en matière d'accompagnement à la coopération entre structures dans le champ sanitaire et social.

Participation à l'amélioration du dispositif DLA

Le CRDLA a participé à un certain nombre d'instances du DLA afin de contribuer à l'amélioration continue du dispositif.

- Organisation du comité de pilotage du CRDLA et participation à une rencontre entre les différents CRDLA et les pilotes nationaux du dispositif sur la mise en œuvre des missions des CRDLA.
- Participation au groupe de travail inter-CRDLA concernant les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à celui portant sur la mission d'observation des CRDLA.
- Participation au groupe de travail animé par l'Avisé sur la professionnalisation des chargés de mission DLA.
- Contribution aux comités de pilotage opérationnels élargis du DLA, traitant de la mise en œuvre des orientations nationales fixées par les pilotes nationaux (DGEFP, Caisse des dépôts et Mouvement associatif). ■

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles orientations issues du chantier de refonte de l'ensemble du dispositif DLA. Comme en 2013, le CRDLA a porté une attention particulière à la question de l'articulation entre le DLA et les réseaux du champ sanitaire et social, logique réaffirmée dans les nouvelles orientations nationales. Les efforts se sont concentrés principalement sur les relations entre le DLA et les Uriopss. Pour 2015, l'enjeu sera de continuer ce travail, tout en menant une réflexion sur l'articulation entre le DLA et les fédérations, au niveau national et dans les territoires.

DROIT DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES/RÉFORME DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pour un territoire de solidarité

La question des territoires demeure un enjeu majeur. L'Uniopss participe étroitement à la réflexion autour des problématiques de régulation, de gouvernance et d'organisation territoriale. Elle fait entendre la voix du secteur des solidarités en mettant en avant les spécificités de ce champ et la nécessité de voir l'offre d'accompagnement se renforcer afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Décentralisation et réforme de l'État : l'Uniopss continue d'être acteur du débat

Les projets de réforme territoriale revêtent une importance majeure pour le monde associatif de la santé, des secteurs social et médico-social, en raison du nombre et de l'importance des responsabilités depuis longtemps confiées aux collectivités locales dans ces domaines.

L'Uniopss estime que l'occasion des réformes projetées doit être saisie pour refonder l'organisation actuelle dont elle constate l'inaadaptation croissante aux besoins actuels et aux évolutions prévisibles des politiques. Il s'agit de repenser l'organisation de la politique de santé et de l'action sociale dont l'architecture n'est plus, aujourd'hui, ni lisible ni efficace. La complexité, les doublons, les empilements de compétences participent d'une perte de confiance dans le système, de délais dans la décision, de la difficulté de répondre à l'émergence des besoins nouveaux. Et ces défauts s'aggravent dans cette période de difficultés budgétaires.

L'Uniopss est particulièrement concernée par ces projets. Tout d'abord parce qu'elle défend dans la conduite de l'action sanitaire, médico-sociale et sociale, une prise en compte globale de la personne et, par conséquent, une conception de la complémentarité des politiques et une organisation interactive des structures que ne favorisent pas les schémas actuels. De plus, le monde associatif de la solidarité, outre son rôle d'opérateur majeur des politiques publiques, est aussi un mobilisateur des ressources de la société civile en vue de la cohésion sociale,

notamment par le moyen du bénévolat et par la capacité d'innovation que lui autorise sa proximité des besoins. Enfin, les associations sont un lieu de mise en œuvre de la démocratie, fonction qu'elles partagent avec les collectivités territoriales.

L'Uniopss a tenu à partager sa vision et celles de ses adhérents sur la réforme des collectivités territoriales. Afin d'apporter sa contribution aux débats, elle a constitué une Task force, réunissant des membres des Uniopss et des adhérents nationaux. Ce groupe a produit un plaidoyer intitulé : « Moderniser notre organisation sociale, au bénéfice du citoyen ». Ce texte a été diffusé auprès de notre réseau mais aussi auprès des différents décideurs publics.

L'Uniopss souligne notamment le manque de cohérence et de lisibilité de ces réformes. Elle estime que les réformes territoriales devraient être porteuses de deux objectifs : l'intérêt du citoyen et la modernisation de nos politiques sociales.

Parallèlement à la diffusion de ce plaidoyer, l'Uniopss a été auditionnée par la commission des lois du Sénat et a porté un amendement au texte de loi relatif aux nouvelles organisations territoriales de la République. Elle a été également entendue par le cabinet du secrétaire d'État en charge des Relations avec le Parlement.

À côté de ces actions, l'Uniopss est intervenue auprès de son réseau et de ses adhérents pour leur présenter les enjeux et les projections de ces réformes territoriales (Journées de rentrée sociale Aquitaine et Midi-Pyrénées).

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

Mise en place d'une Task force sur la réforme de l'État et des collectivités (2 réunions); création d'un groupe CESER constitué des représentants des Uniopss au sein des CESER (3 réunions).

Représentations : 1 réunion du Conseil d'administration de l'Observatoire de l'action sociale

décentralisée (ODAS); 1 réunion du Conseil d'administration de l'Appel à la fraternité; 5 réunions avec le Mouvement associatif autour du dialogue civil.

Actions de lobbying :

4 auditions parlementaires dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, 2 sur le projet de loi de finances; 2 auditions dans le cadre de la

réforme territoriale : audition auprès de la commission des lois et audition avec le cabinet du secrétaire d'État en charge des Relations avec le Parlement; 1 audition dans le cadre du groupe CESER (sur la participation au CESER de France).

Productions : 48 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

Animation du réseau :

Interventions sur la Réforme territoriale lors de la Journée de rentrée sociale de l'Uniopss Aquitaine (90 personnes) et lors de celle de l'Uniopss Midi-Pyrénées (100 personnes); Intervention également sur ce sujet lors de la commission Personnes handicapées de l'Uniopss.

Réforme de la procédure d'appel à projet : un diagnostic préalable demandé par l'Uniopss

Enjeu majeur pour les associations, la procédure d'appel à projet n'est pas satisfaisante, ni pour les gestionnaires ni pour les usagers. Les critiques initialement formulées à l'encontre de cette procédure « descendante » (dépossession de la capacité d'initiative des associations, risque de déconnexion avec les besoins constatés sur le terrain, danger pour l'innovation/expérimentation...) sont toujours d'actualité.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a impulsé des premières pistes de réflexion autour de cette procédure d'appel à projet. Cette réforme aurait pour vocation de « simplifier » certains éléments de procédure mais aussi de permettre l'exonération des établissements en régie directe des départements. Cela aurait pour conséquence d'engendrer un régime à double vitesse, dans lequel certains établissements se trouveraient soumis à cette procédure, tandis que d'autres en seraient exclus.

L'Uniopss a demandé l'établissement d'un véritable diagnostic, préalablement à l'engagement de cette réforme. Quatre réunions interfédérales ont abouti à un positionnement commun et à la communication de deux courriers qui interpellent la DGCS sur ce sujet mais aussi de quatre amendements qui ont été portés dans le cadre du projet de loi d'adaptation à la société au vieillissement.

Mission d'information sur les ZRR

La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a nommé une mission d'information sur les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR).

Dans le cadre de la préparation de leur rapport, les députés ont auditionné l'Uniopss pour échanger sur le fonctionnement du dispositif des ZRR, le bilan qu'il est possible d'en tirer, et le cas échéant les modifications qu'il serait pertinent d'apporter à ce dispositif. À cette occasion, l'Uniopss a souligné l'importance du dispositif pour les établissements situés dans les territoires ruraux qui permettent de maintenir des emplois mais aussi répondent aux besoins des personnes.

PLF / PLFSS : l'Uniopss fait entendre sa voix

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2015 s'inscrit dans la continuité de la loi de financement de la Sécurité sociale 2014.

Dans le prolongement du pacte de responsabilité et de solidarité, le PLFSS 2015 prévoit une réduction des prélèvements sur les ménages et entreprises. Il poursuit ainsi le double objectif de redresser les comptes sociaux et de générer des économies.

L'Uniopss est attentive à ce que les mesures visant au redressement des comptes sociaux et du déficit public ne se traduisent pas au passage par des baisses en matière de qualité des prestations et des services apportés aux personnes les plus vulnérables. L'Uniopss a ainsi produit un plaidoyer auprès des parlementaires et du gouvernement et a porté deux amendements, l'un relatif à l'expérimentation du dispositif de tiers payant, l'autre à l'organisation d'un hébergement à caractère social, à proximité des établissements de santé, en accompagnement

Mise en place d'un groupe des représentants des Uriopss au sein des CESER

L'Uniopss a pris l'initiative de réunir les représentants des Uriopss au sein des CESER. L'objectif de ce groupe est d'alimenter les 19 représentants des Uriopss mais aussi de leur permettre de disposer d'un espace de dialogue et d'information entre représentants. Le groupe CESER s'est réuni trois fois.

Dans la continuité de ces travaux, l'Uniopss a été auditionnée par le CESER de France le 9 juillet afin de réfléchir aux moyens d'associer à leurs travaux les personnes en situation de précarité et de pauvreté. Cette initiative fait suite à la circulaire ministérielle du 27 juin 2013.

du développement des pratiques d'hospitalisation sans hébergement (chirurgie ambulatoire, soins à temps partiel, séances).

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF), l'Uniopss a également apporté sa contribution, notamment sur la Mission Solidarité, insertion et égalité des chances, la Mission Sport, jeunesse et vie associative, la Mission Justice ainsi que sur la Missions Égalité des territoires et logement, et Immigration, asile et intégration.

Dans le cadre de ses observations l'Uniopss a porté un amendement relatif au versement transport (*Voir chapitre « Temps forts 2014 »*).

Plaidoyers lors des élections municipales et européennes

Les associations de solidarité réunies au sein de l'Uniopss se sont mobilisées autour des élections municipales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014.

Dans son plaidoyer, intitulé « Pour une commune solidaire, au cœur du vivre ensemble », l'Uniopss rappelle que les communes et l'intercommunalité sont au cœur des bassins de vie, territoires clés pour animer la santé et les solidarités. La commune agissant au plus près de la vie des personnes, cette élection impacte directement le quotidien des citoyens. Elle a d'autant plus d'importance que le climat social demeure sous tension, alimenté par la hausse du chômage et l'augmentation des inégalités. Ce plaidoyer a été transmis au réseau de l'Uniopss, a fait l'objet d'une communication au niveau national auprès des partis politiques et des institutions concernées.

L'Uniopss s'est également mobilisée lors **des élections européennes**, en diffusant un plaidoyer intitulé « Pour une Europe solidaire, plus proche des citoyens » (*Voir chapitre « Europe »*). ■

En 2015, le gouvernement va poursuivre les réformes organisationnelles et territoriales engagées.

L'Uniopss continuera d'être partie prenante de ces évolutions stratégiques pour le secteur sanitaire, social et médico-social.

GESTION ET TARIFICATION

En attendant la modernisation

Dans une année marquée par le pacte de responsabilité, la rationalisation de la dépense publique a continué d'occuper les discours du gouvernement. Ainsi, l'année 2014 a vu la poursuite des outils de convergence tarifaire et le développement des études nationales des coûts. Le référé de la Cour des Comptes et la réponse de la Ministre en novembre 2014 ont été le signal pour le lancement de groupes de concertation multiples sur la réforme de la tarification, appelant à la modernisation du pilotage des ESMS, soutenant une dynamique de simplification, portant une volonté d'équité de l'allocation de la ressource, le tout dans un calendrier particulièrement disparate.

Un suivi de la tarification et de ses évolutions

Analyse et diffusion des instructions budgétaires

Attentive aux orientations prises, l'Uniopss s'est mobilisée dans le suivi et l'analyse des circulaires budgétaires concernant le secteur, afin d'apporter à ses adhérents les éléments d'appropriation de ces dernières. L'Union a salué la concertation engagée concernant l'instruction dans le secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion). L'instruction budgétaire sur les ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail) a continué quant à elle d'être un point de cristallisation de l'incompréhension entre l'État et les associations suite à la décision du Conseil d'État d'annulation des tarifs plafond 2012; l'Uniopss, associée à un collectif de fédérations, a déposé à nouveau en 2014 un recours devant le Conseil d'État pour dénoncer les tarifs plafonds des ESAT.

Comme chaque année, l'instruction budgétaire pour les ESMS à public spécifique est arrivée bien tardivement; quant à la PJJ, elle n'a pas produit d'instruction spécifique pour cette année 2014, même si

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

3 réunions de la Commission Gestion (15 participants en moyenne).

Représentations : 3 réunions du Conseil d'administration de l'ANAP, 3 réunions du Conseil d'administration de l'ANESM, 4 réunions du CNOSS.

Lobbying : 3 auditions parlementaires – Assemblée

Nationale, ZZR - Sénat (30 octobre 2013); projet de loi de financement de la Sécurité sociale sur la « famille » - Assemblée nationale (12 novembre 2014), CICE et Versement transport.

Formations : formation à la connaissance du secteur social et médico-social (3 journées).

Productions : 207 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniops.

l'Uniopss a été sollicitée sur un projet. L'Union a continué à participer au groupe de travail technique sur le suivi de la mise en place de la dotation globale des Centres Éducatifs Fermés; elle a été également présente lors de rencontres avec la PJJ sur les grandes orientations du budget 2015.

Suivi des ENC

L'Uniopss a suivi les travaux de l'Étude Nationale des Coûts EHPAD, en particulier la restitution des premiers résultats sur 2012.

Elle s'est par ailleurs mobilisée dans la participation au Copil de l'ENC AHI [2 réunions en 2014], dont le déploiement est dorénavant acté pour ce secteur.

Participation au CoStrat sur la généralisation du Tableau de bord de la Performance

Afin d'observer les bonnes conditions d'une généralisation de l'outil, la DGCS a lancé avec l'ANAP et l'ATIH une troisième campagne mobilisant 9 agences régionales de santé. L'Uniopss s'est impliquée lors des 3 comités stratégiques afin de préparer la généralisation de cet outil.

Lancement de la modernisation de la tarification des ESMS

L'Uniopss a été auditionné par le Cour des Comptes pour partager son analyse de la situation quant à la tarification des ESMS. Le rapport n'a pas encore été rendu public à ce jour, mais le Premier Président de la Cour des comptes a déclenché un référé pour enjoindre la Ministre de clarifier ses positions. Cette dernière a répondu le 25 novembre, en donnant les orientations du gouvernement. Hasard ou conséquences, dès le lendemain, un comité de pilotage lançait des travaux pour 3 ans, sur la réforme de la tarification des ESMS Personnes handicapées. Le 9 décembre, Laurence Rossignol, secrétaire d'État en charge de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, proposait de

Le développement de synergies avec le réseau des Uriopss

Aller à la rencontre des expertises et des acteurs sur les territoires, par l'intermédiaire du réseau constitué des Uriopss, est un atout pour la construction de l'expertise nationale.

Au-delà des échanges réguliers dans les commissions, l'Uniopss est intervenue lors de plusieurs Journées de rentrée sociale des Uriopss sur les questions de gestion et tarification : ce fut le cas en Alsace, en Auvergne-Limousin, en Bourgogne et en Poitou-Charentes.

moderniser et simplifier la gestion des EHPAD, s'appuyant sur une réforme centrée sur le CPOM et la tarification à la ressource. Pour finir l'année, et les sous-secteurs médico-sociaux, le 17 décembre, s'est tenue une réunion du comité de pilotage pour la refondation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, qui a pris appui sur l'expérimentation de la tarification sous forme de CPOM.

L'Uniopss continuera de s'investir dans ces différents groupes de travail, même si elle regrette la relative désarticulation des réflexions, alors que celles-ci devraient se tenir en cohérence, et dans le même calendrier, ce qui est loin d'être le cas.

Un suivi accru du pilotage de la qualité et de la performance des acteurs du secteur

L'Uniopss a assuré en 2014 la vice-présidence de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux). Cette responsabilité matérialise la volonté du mouvement d'inscrire la qualité comme un processus essentiel de la conduite des associations, et de reconnaître l'implication des acteurs associatifs dans la co-construction des référentiels édités. L'Uniopss a par ailleurs travaillé sur la question de l'évaluation, en participant au groupe inter-Uriopss Évaluation. Elle a aussi été consultée dans le cadre du décret sur le renouvellement de l'autorisation.

L'Uniopss participe également activement aux travaux des projets médico-sociaux de l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance) et assure le mandat d'administrateur. À ce titre, de nombreux échanges ont lieu entre l'Agence et l'Uniopss.

Une mobilisation forte autour du Versement transport

L'Uniopss, avec 8 autres grandes fédérations et associations, s'est mobilisée tout au long de l'année 2014 pour le maintien de l'exonération de la taxe transport dont les associations et fondations bénéficient depuis plus de 40 ans (*Voir chapitre « Temps forts 2014 »*).

L'animation de formations

L'Uniopss a assuré une session de deux journées à l'attention des agents de la Caisse d'Épargne, ainsi qu'une journée pour ceux du Crédit Coopératif. Ces rencontres au sein de ces structures membres du club des partenaires de l'Uniopss, ont été l'occasion pour les banquiers en charge de l'accompagnement des établissements du secteur de mieux en comprendre les spécificités, les évolutions et les enjeux en termes de besoins de financement.

L'Uniopss a également animé une demi-journée d'information sur les évolutions du secteur auprès d'un groupement d'adhérents franciliens.

L'enrichissement du guide de gestion budgétaire

Outil de référence porté par les experts régionaux du réseau Uniopss-Uriopss, cet outil récent a trouvé un rythme de croisière. Il permet d'accéder en ligne à une synthèse de la législation en matière de tarification des Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Des notes techniques ont été produites (HAPI, l'évaluation externe dans les budgets des ESMS, loi ESS, évolution administrative du « silence vaut accord »), ainsi que des actualités (20 en 2014) afin de faciliter l'appropriation des informations par les gestionnaires. ■

Deux gros chantiers d'évolution de la tarification ont été ouverts fin 2014, dans le secteur des EHPAD et dans celui du handicap. La modernisation du pilotage et de la simplification de la gestion des EHPAD devrait aboutir avant la fin du premier semestre 2015, avec des éléments législatifs portés dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Celle-ci devrait aussi soutenir la réforme de la tarification dans le champ de l'aide à domicile. Le CPOM devrait apparaître comme le véritable outil de rénovation de la tarification des ESMS.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

L'Uniopss, fortement engagée pour le respect du Plan pauvreté

D'après les dernières statistiques publiques, la France comptait en 2012, 8,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté (987 € par mois), soit 14 % de la population vivant dans le pays. Mais surtout, la pauvreté s'intensifie : les personnes pauvres le sont plus qu'avant. Le chômage de longue durée, quant à lui, a doublé entre 2008 et 2014 ! Face à cette situation, l'Uniopss s'est battue prioritairement en 2014 pour le maintien des crédits du plan de lutte contre la pauvreté et pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

L'Uniopss a bataillé pour le respect du plan

L'Uniopss a dressé un premier bilan du plan de lutte contre la pauvreté (LCP) au terme de sa première année, par un communiqué d'ALERTE (collectif de 38 associations et fédérations nationales de lutte contre la pauvreté animé par l'Uniopss) le 13 janvier. Elle a ensuite présenté à François Chéreau (chargé par l'IGAS d'évaluer la mise en œuvre du plan) son bilan de deux ans du plan le 15 décembre. Globalement, le plan est sur les rails mais il faut l'amplifier et le territorialiser davantage.

ALERTE a écrit le 26 mars au Chef de l'État pour que la recherche de 50 milliards d'euros d'économie ne vienne pas impacter les mesures prévues par le plan, notamment la revalorisation du RSA socle et la réforme du RSA activité. Reçues à Matignon, les associations ont été rassurées sur ce point.

Après le discours d'investiture du nouveau Premier ministre, ALERTE a fait part, dans un communiqué du 9 avril, de son inquiétude car le Plan pauvreté était totalement absent du discours de Manuel Valls. Le 11 avril, ALERTE écrivait au Premier ministre et le 17 avril, le Collectif diffusait un nouveau communiqué dénonçant certaines mesures d'économies décidées par le Conseil des ministres du 16 avril, notamment la suspension de la revalorisation du RSA socle de 10 % en cinq ans et le gel de l'APL. Ce communiqué a été repris par plus de trente médias.

Le 28 avril, le Premier ministre annonçait que finalement, la prochaine étape de la revalorisation du RSA interviendrait comme prévu. Et le 22 mai, Manuel Valls recevait le Collectif ALERTE et s'engageait à respecter strictement le rythme des mesures prévues par le plan.

Ainsi, les associations unies ont su peser pour convaincre le gouvernement.

Le 21 novembre, ALERTE a salué l'annonce de la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi (PPE), et soutenu vigoureusement à ce sujet les propositions du rapport Sirugue auquel l'Uniopss avait participé. L'Union a par ailleurs participé à un groupe de travail sur la réforme de la gouvernance des politiques territoriales d'insertion. Cela s'est concrétisé dans la démarche AGILLE, laquelle vise à favoriser les coordinations sur le terrain pour mieux lutter contre l'exclusion, démarche à laquelle l'Uniopss apporte tout son soutien.

L'année 2014 a vu naître deux nouveaux collectifs ALERTE régionaux, animés par les Uriopss Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

Par ailleurs, l'Uniopss Basse-Normandie a lancé la création d'un Comité consultatif régional des personnes accompagnées (CCRPA) pour favoriser la participation des personnes concernées par la pauvreté.

L'Uniopss s'est mobilisée pour les chômeurs de longue durée

ALERTE a rédigé, en vue de la Conférence sociale de juillet, une contribution demandant un Accord national interprofessionnel (ANI) pour la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD). Présent à l'ouverture de la Conférence sociale, ALERTE a reformulé oralement cette proposition, que le Chef de l'État a reprise comme une « priorité nationale ». Au terme de la Conférence, la feuille de route du Premier ministre confiait au ministre de l'Emploi le soin de travailler avec ALERTE et les partenaires sociaux sur l'insertion des DELD, ce qu'ALERTE a salué. Le deuxième semestre de l'année a été consacré pour l'Uniopss et ALERTE à des discussions serrées avec les partenaires sociaux et le gouvernement, non terminées fin 2014.

Logement et Hébergement : l'Uniopss a multiplié les appels à la vigilance

Des interpellations sur l'importance des aides pour le logement et des aides à la pierre.

À de nombreuses reprises durant l'année 2014, l'Uniopss a insisté sur l'importance de maintenir le pouvoir solvabilisateur des aides pour le logement, afin de faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes aux revenus les plus faibles. L'Uniopss s'est exprimée ainsi en ce sens lors d'auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat dans le cadre des travaux sur le projet de loi de finances en octobre et novembre, mais aussi lors de rendez-vous avec le cabinet et la ministre du Loge-

ment, et d'interventions au Conseil National de l'Habitat. Elle a également rappelé ses positions lors de déplacement en régions, notamment à l'Uriopss Champagne-Ardenne, chez un adhérent de l'Uriopss Basse Normandie à Evreux, ou encore lors du Congrès HLM à Lyon. Les aides pour le Logement APL et AL continuent cependant à être régulièrement remises en cause. L'Uniopss maintiendra donc sa vigilance.

Une contribution sur la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement.

A l'occasion d'une réunion pilotée par la DGCS et la DIHAL le 11 septembre, l'Uniopss a plaidé pour la fin de la gestion saisonnière et la structuration de réponses de long terme. L'Union restera vigilante en 2015 sur ce sujet qui nécessite un changement de cap important, de manière à ce que les solutions alternatives à l'hôtel envisagées permettent bien la réinsertion des personnes et l'accès direct au logement.

Une contribution à la réflexion sur le plan d'action pour le Droit au Logement Opposable (DALO).

L'Uniopss a contribué aux propositions du comité de suivi DALO sur le plan d'action DALO, en proposant des plans d'action DALO pour l'Ile-de-France notamment avec objectifs, obligations de résultats, et moyens programmés dans le cadre des PDAHLPD (Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées). Ces propositions ont été entendues.

Une contribution à l'élaboration de la partie hébergement-logement du bilan du Plan pauvreté.

Celle-ci a été débattue et présentée lors de la réunion de la Commission LCE de l'Uniopss du 12 décembre 2014, et a permis d'alerter sur quatre dangers : la disparition des aides à la pierre, la remise en cause de l'APL, le non-respect du droit au logement et de l'accueil inconditionnel sur tous les territoires.

Une contribution à l'élaboration des amendements à la loi ALUR entendue dans le cadre de la loi votée le 25 mars 2014.

L'Uniopss a plaidé pour la réalisation de la fusion des documents de programmation liés à l'hébergement et au logement, ainsi que le lancement de réflexions vers un statut unique des centres d'hébergement, qui figuraient bien dans la version initiale de la loi. L'Uniopss continuera d'interpeller le gouvernement pour l'application de la loi sur les rapports

L'Uriopss PACAC a créé en 2014 un Collectif ALERTE-Partenaires sociaux pour travailler localement entre associations de solidarité, entreprises et syndicats de salariés à l'insertion des chômeurs.

locatifs, la lutte contre l'habitat indigne, la prévention des expulsions, l'encadrement des loyers et la garantie universelle des loyers.

Lutte contre la pauvreté à dimension européenne

L'Uniopss a pris la présidence d'EAPN France fin juin 2014. EAPN France a participé aux travaux d'EAPN Europe *via* son groupe de travail sur les stratégies européennes d'inclusion active. Les réactions d'EAPN France sur les plans nationaux de réforme et sur les recommandations de la Commission Européenne par pays visant à traduire la stratégie européenne 2020 ont été produites.

EAPN France a organisé avec ses membres une journée de réflexion sur la mise en place d'un revenu minimum européen fin juin et s'est inscrite dans la campagne d'EAPN Europe pour les élections européennes 2014. Le conseil d'administration d'EAPN France, lors de ses 5 réunions, a débuté l'élaboration de positionnements sur le Traité Transatlantique (TTIP), la directive Marchés publics, les investissements à impact social, en articulation avec ceux de la commission Europe de l'Uniopss, travaux qui se poursuivront en 2015. ■

L'année 2015 sera tout d'abord marquée par la présentation par ALERTE de son bilan de deux ans du Plan pauvreté et ses propositions pour une deuxième phase du plan que les associations de solidarité appellent de leurs vœux.

D'autres sujets continueront de mobiliser l'Uniopss et ALERTE, comme la question des demandeurs d'emploi de longue durée, la fusion du RSA activité et de la PPE, applicable au 1^{er} janvier 2016. L'année 2015 permettra par ailleurs de poursuivre les travaux sur les aides pour le logement, la fin de la gestion saisonnière de l'hébergement, le renforcement du plan d'action DALO, et de redemander une loi de programmation financière pour l'hébergement social et très social.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions : 5 réunions de la Commission LCP (20 participants en moyenne), 6 réunions du Groupe réseau Insertion – GRI (12 participants en moyenne), 7 réunions du groupe de travail sur l'aide alimentaire (8 participants en moyenne), 5 réunions du groupe ALERTE-Partenaires sociaux (15 participants en moyenne), 4 réunions du

groupe Prévention Hébergement Logement (15 participants en moyenne).

Représentations : 90 réunions - Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), Conseil national de l'habitat (CNH), Comité de suivi DALO, Conseil social HLM, Collectif des associations unies (CAU), Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), EAPN

France et Europe, DGCS, CCPA et rencontres inter-CCRPA.

Productions : 457 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, 11 publications dans Union Sociale, le magazine mensuel du réseau Uniopss-Uriopss.

Auditions : 4 auditions parlementaires (3 à l'Assemblée nationale et 1 au Sénat).

Animation du réseau :

7 interventions dans les Uriopss, 1 intervention à une journée nationale FNARS avec son réseau.

Actions médiatiques : 7 communiqués de presse diffusés, 120 retombées médiatiques des positions du Collectif ALERTE, dont la moitié dans la presse grand public.

ENFANCE FAMILLE JEUNESSE

Concrétiser nos engagements envers les jeunes et les familles les plus vulnérables

Les thèmes de l'enfance et de la famille ont été l'objet de nombreux débats en 2014, tant dans l'opinion publique que dans les institutions politiques. Dès sa rencontre avec la nouvelle ministre de la Famille le 28 avril, l'Uniopss a réaffirmé son souhait de voir se concrétiser les promesses du candidat François Hollande, rappelant l'urgence de mieux protéger les familles vulnérables et l'enfance en danger. Des initiatives parlementaires ont remis en œuvre ces chantiers, des comités de pilotage ont été mis en place pour consolider l'accueil de la petite enfance, et une possible réforme de la justice pénale a été envisagée.

À chaque occasion, l'Uniopss a rappelé la nécessité d'inscrire le débat sur l'enfance et la famille dans une perspective plus large, pour un meilleur respect de l'intérêt supérieur des enfants.

Protection judiciaire de la jeunesse : un renforcement du dialogue pour une meilleure prise en charge des jeunes

De nouvelles orientations pour la DPJJ

Catherine Sultan, directrice de la PJJ, a présenté en mai 2014 à l'ensemble des fédérations représentant le secteur associatif habilité (SAH) les orientations de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse pour les prochaines années. Elle a fait part de son souhait de mettre la cohérence des parcours, la continuité de la prise en charge et l'individualisation des réponses au cœur du projet stratégique de la DPJJ.

L'Uniopss a fait part de la satisfaction des fédérations sur ces orientations visant à améliorer les réponses, fluidifier les parcours et inscrire l'action de la PJJ dans une démarche globale de protection de l'enfance. L'Uniopss s'est félicitée également de la méthode choisie par la directrice de la PJJ ainsi que de son souci d'écoute et de concertation. Elle a regretté toutefois le peu de lisibilité de la place du SAH dans la note présentée et les incertitudes sur les moyens mobilisables.

Des avancées sur le dispositif CEF

Depuis janvier, l'Uniopss a répondu aux invitations de la DPJJ qui souhaitait partager et travailler avec les acteurs du secteur les constats du rapport d'inspection sur les centres éducatifs fermés (CEF) et les observations de la Cour des Comptes.

Un cahier des charges a été rédigé et un groupe de travail mis en place

pour suivre la mise en application de la dotation globale de financement de ces dispositifs.

Pour une justice pénale des mineurs plus spécialisée et axée sur l'éducatif

L'Uniopss a été conviée à deux reprises par la ministre de la Justice, Christiane Taubira, à des auditions dans le cadre de la préparation de la réforme de l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs.

L'Union a insisté sur la nécessité de maintenir une justice spécialisée pour les mineurs, à compétence à la fois civile et pénale, de procéder à un rééquilibrage vers la dimension éducative et de supprimer le tribunal correctionnel pour mineurs. Par ailleurs, il convient, selon l'Uniopss, de s'orienter vers une individualisation de la réponse judiciaire et de renforcer les moyens, en mettant fin au centrage de ceux-ci sur les centres éducatifs fermés.

Mobiliser les acteurs de l'ESS de la petite enfance pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la COG CNAF-Etat

Une vigilance accrue de l'Uniopss sur les cadres et normes imposés aux gestionnaires

Cette première année a été une période de mise en place progressive de la Convention d'objectifs et de gestion pour répondre aux priorités fixées par le gouvernement pour l'accueil du jeune enfant : la correction des inégalités sociales et territoriales et la création de 100 000 solu-

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions : 4 réunions de la commission protection de l'enfance et de la jeunesse (19 participants en moyenne); 4 réunions de la commission petite enfance (15

participants en moyenne); 5 réunions interfédérales justice des mineurs; 5 groupes de travail sur ces champs.

Représentations : 8 réunions au Haut Conseil de la Famille; 4 réunions du Comité d'entente

Enfance du Défenseur des Droits; 4 réunions à la Commission Enfance en France de l'Unicef; 4 réunions du Comité partenarial Petite Enfance de la CNAF; 6 réunions du collectif interfédéral justice des mineurs à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Auditions : 5 auditions par l'Assemblée nationale, le Sénat et la Cour des Comptes; 2 auditions par la ministre de la Justice.

Productions : 379 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uniopss.

Le cycle de conférences organisé par le Groupe SOS, la CNAPE, Citoyens et Justice et l'Uniopss : pour une réflexion croisée sur les enjeux de la protection de l'enfance

Le 17 novembre dernier, l'Uniopss a participé, aux côtés de la CNAPE, à une table ronde organisée par le Groupe SOS au Café monde et médias à Paris, sur le thème : « Réforme territoriale : que devient la protection de l'enfance ? »

Réunissant une centaine de participants, cette rencontre a mis en lumière les conséquences des projets de réforme territoriale sur l'économie générale du dispositif de protection de l'enfance.

Une seconde rencontre a été programmée en mars 2015 sur le sujet des grandes orientations de la protection judiciaire de la jeunesse et de la justice pénale des mineurs.

tions d'accueil. Cinq circulaires sont venues détailler la stratégie de la CNAF pour mettre en œuvre ces ambitions d'ici 2017, et notamment la circulaire PSU. Sur ce sujet, l'Uniopss a émis plusieurs points de vigilance, notamment sur les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (PSU) aux gestionnaires de crèches, susceptibles de fragiliser les organismes. Cette interrogation a été reprise par la députée Marie-Françoise Clergeau dans une question écrite à Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie, publiée au Journal Officiel en novembre 2014.

La participation à la mise en œuvre des schémas de services aux familles

En février, l'Uniopss a participé au comité de pilotage « Gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité » présidé par Dominique Bertinotti, alors ministre déléguée à la Famille. Celle-ci avait lancé les schémas territoriaux des services aux familles dans 17 territoires "préfigurateurs". Depuis, cette démarche se met en place de manière très progressive. L'Uniopss et les Uniopss restent présentes pour rappeler la nécessité d'impliquer, par l'intermédiaire des têtes de réseaux, le secteur de la petite enfance et du soutien à la parentalité dans la définition de ces schémas territoriaux, depuis le diagnostic préalable, jusqu'à la signature. Cette démarche devrait être généralisée, à la suite d'une circulaire de la DGCS datant de janvier 2015, encourageant les préfets en ce sens.

Une année de réflexions et de contributions pour mieux protéger les familles vulnérables

L'Uniopss a porté, en 2014, les inquiétudes exprimées dans le secteur associatif face aux mesures d'économie de 700 millions d'euros annoncées par le gouvernement dans le cadre du PLFSS 2015 concernant les aides aux familles.

Sur le sujet délicat de la modulation des allocations familiales selon le revenu, l'Uniopss a souligné auprès des députés et des sénateurs, qu'à son sens, cette mesure est plus importante par son principe que dans ses conséquences concrètes. Même si cette réforme s'inscrit en rupture avec une certaine conception de l'universalité des prestations

à laquelle l'Uniopss est attachée, son incidence sur le revenu des ménages concernés demeure modérée, compte tenu du niveau retenu pour les seuils de réduction des allocations. Dans une situation de crise des finances publiques telle que nous la connaissons, l'Uniopss a réaffirmé son attachement à la protection des droits des personnes et des familles les plus fragiles.

Rendre plus cohérente la gouvernance et les politiques de protection de l'enfance

L'évaluation de la gouvernance de la protection de l'enfance

L'Uniopss a participé, le 7 mars, au lancement du Comité de pilotage de la démarche d'évaluation de la politique de protection de l'enfance, présidé par Christiane Taubira, ministre de la Justice et Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille. L'objectif de cette évaluation est d'améliorer la gouvernance nationale et locale du dispositif de protection de l'enfance ainsi que la qualité de la réponse collective apportée aux besoins des enfants et de leurs familles.

Auditionnée par l'IGAS et l'IGSJ (Inspection générale des services judiciaires), l'Uniopss a communiqué les préoccupations de ses adhérents, pour lesquels la priorité est de redonner une cohérence à l'ensemble des politiques publiques en faveur de la jeunesse, depuis la petite enfance jusqu'à l'autonomie. L'Uniopss a aussi pointé les dispositifs les plus menacés par les restrictions budgétaires des conseils généraux en protection de l'enfance, telles que la prise en charge des jeunes majeurs ou la prévention spécialisée.

Les recommandations posées par les inspecteurs dans leur rapport final rejoignent les positions de l'Uniopss et devraient alimenter les projets en cours des deux ministères.

Mobilisation pour améliorer le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers

L'Uniopss a été auditionnée dans le cadre de la mission d'évaluation sur le dispositif des mineurs isolés étrangers (MIE), issu du protocole signé par le ministère des Affaires sociales et de la Santé, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et l'Assemblée des Départements de France. Elle a rappelé que les mineurs étrangers isolés, qui arrivent fragilisés et souvent traumatisés, doivent bénéficier des mêmes droits et de la même protection que tout enfant, quelle que soit sa nationalité ou sa situation.

Les associations de protection de l'enfance souhaitent que la phase de mise à l'abri et d'évaluation soit reconsidérée comme une prestation d'urgence sociale et que le droit de la personne soit respecté.

Par ailleurs, l'Uniopss a fait part des progrès mais aussi des difficultés rencontrées dans le cadre de la prise en charge des MIE, dues notamment au manque de moyens et de formations spécifiques. ■

Pour 2015, l'Uniopss souhaite que les chantiers mis en place par le gouvernement aboutissent et puissent constituer une véritable étape vers une gouvernance cohérente des politiques de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, aux niveaux national et local.

PERSONNES ÂGÉES

L'Uniopss s'engage dans les débats autour du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement

Après avoir craint que le projet de loi formalisé en février 2014 par Michèle Delaunay ne survive pas au changement de gouvernement, la bonne surprise fut la reprise de celui-ci par Laurence Rossignol, nommée secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie. Le sentiment d'éparpillement et le manque de souffle qui étaient déjà perceptibles dans les orientations soumises à la concertation, s'imposent à la découverte du texte législatif voté en première lecture à l'Assemblée le 17 septembre dernier. Cela ressort d'autant plus que le texte ne contient aucune perspective d'instauration d'un droit universel à compensation mettant un terme à la barrière d'âge des 60 ans dans l'accès aux prestations de compensation. De plus, le texte n'intéresse que le volet « domicile », en l'absence de mise en perspective du deuxième train de mesures relatives à la question cruciale du reste à charge des résidents en EHPAD et de la réforme du financement et de la tarification des établissements.

Au titre des enjeux 2014, il convient bien évidemment d'évoquer le plan national « Maladies Neurodégénératives » 2014-2019 appelé à succéder au plan Alzheimer (2008-2012) et la suspension des réformes de la tarification des ESMS, notamment celle des SSIAD et des EHPAD.

Services d'aide à domicile : toujours pas de sortie de crise en vue malgré la mobilisation de l'Uniopss

Les effets de la crise économique qui s'est saisie des services d'aide et d'accompagnement à domicile depuis 2009 se caractérise désormais par l'incapacité des conseils généraux, dans le cadre des financements APA, à accompagner l'évolution des coûts et des charges auxquels sont confrontés les services. Le fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile, mis en œuvre à la demande des fédérations et du collectif national de l'aide à domicile auquel participe l'Uniopss, a connu en 2014 la mise en œuvre d'une troisième tranche de crédits de 30 M€ financés sur le produit de la CASA 2014, qui se trouvait disponible du fait du report de la mise en œuvre de la loi autonomie en 2015.

La seule perspective de sortie de crise réside dans l'évaluation des expérimentations introduites par l'article 150 de la loi de finances pour 2012 et dans les mesures de la loi Adaptation de la société au vieillissement. Le collectif national de l'aide à domicile, dont l'Uniopss fait

partie, avait obtenu la mise en place en juillet 2013 d'un comité de suivi des expérimentations initiées par la loi de finances pour 2012. Ce n'est qu'à force de démarches répétées que le collectif a obtenu la programmation d'une deuxième réunion en fin d'année 2014.

Participation à la définition des grandes orientations du Plan Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019

La présentation détaillée du plan, auquel a contribué l'Uniopss, est intervenue le 18 novembre dernier en présence des ministres Marisol Touraine, Laurence Rossignol et Geneviève Fioraso. 4 axes, 12 enjeux et 96 mesures structurent ce plan qui s'inscrit à la fois dans la continuité du plan Alzheimer 2008-2012 et dans un élargissement aux autres pathologies Neuro-Dégénératives (essentiellement le Parkinson et la Sclérose en plaques). S'agissant du chiffrage du plan, un montant de 270 M€ a été simplement évoqué pour les mesures sanitaires et médico-sociales.

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunion :

4 réunions de la commission CNUJESPA (20 participants en moyenne).

Représentations : 3 Conseil et 11 commissions de la CNSA; 3 réunions du GR31; 2 réunions du Collectif SSIAD; 9 réunions du Collectif SAD; 2 réunions du CNOSS section sociale (suppléant Fehap); 4 réunions du Comité

d'entente Semaine Bleue; 3 réunions AFNOR; 1 réunion Plan maladies neuro-dégénératives; 1 réunion du COPIL Accueil temporaire; 2 réunions du COPIL MobilQual; 2 réunions du comité Avancée en âge; 2 réunions du comité national pour la bienveillance des PA et PH; 4 réunions du COPIL sur les PAERPA; 2 réunions du COPIL de l'enquête de coûts EHPAD; 3

réunions du COPIL dossier unique d'admission en EHPAD; 5 réunions MONALISA.

Auditions : 5 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Animation du réseau et interventions : participation à 7 journées régionales (Uriopss Alsace, Bretagne, Centre, PACAC, Pays-de-la-Loire, Picardie, Rhône-Alpes); 4 interventions dans

des colloques ou journées nationales; 4 interventions chez des adhérents; 2 interventions dans des formations universitaires (Master 2), AGIS Marseille et Paris-Dauphine.

Productions : 9 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss; 502 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss (personnes âgées et services à la personne).

Les expérimentations PAERPA

Les expérimentations de parcours de santé PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie), initiées par l'article 48 de la LFSS pour 2013, se sont développées d'abord dans 5 régions (Ile-de-France, Centre, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Lorraine), puis en Nord-Pas-de-Calais, Limousin, Aquitaine et Bourgogne. Ces expérimentations, qui visent avant tout à prévenir les ruptures de parcours et les hospitalisations inadéquates, font l'objet d'un suivi attentif de la part du comité national en tant que dispositif de coordination gérontologique de dernière génération appelé à intégrer les CLIC, MAIA et réseaux de santé existants.

MONALISA : programme de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Lancé en 2013 par Michèle Delaunay dans le cadre des mesures de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce programme national a été initié à l'origine par le collectif pour combattre la solitude des personnes âgées. Porté à son lancement par l'Association Les petits frères des Pauvres, le programme est maintenant piloté par une association nationale, MONALISA, à laquelle peuvent adhérer tous les organismes à vocation nationale engagés dans des actions citoyennes de lutte contre l'isolement des personnes âgées qui ont signé la charte MONALISA.

L'Uniopss participe aux travaux de l'association et suit avec intérêt l'évolution de la coordination des actions de lutte contre l'isolement dans les dix départements « témoins ».

La promotion de lieux de vie collectifs en partenariat avec la CNAV

Le partenariat développé entre la CNAV et l'Uniopss pour la promotion des lieux de vie collectifs s'est prolongé en 2014. Il s'agit pour l'Uniopss d'assurer une animation de son réseau autour des deux objectifs du programme que sont l'amélioration de la qualité de vie sociale dans les EHPA (essentiellement logement foyers) et les habitats collectifs. Pour les Uriopss, il s'agit de repérer ou de faire émerger des projets soit de rénovation de foyer-logements ou autre EHPA, soit de création d'habitats collectifs pour personnes âgées en capacité de mener une vie autonome de type Béguinage. Cette année, ce sont seulement 3 projets qui ont été accompagnés par 3 Uriopss (Champagne-Ardenne, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes). Une collecte moins fructueuse liée à la difficulté de mener parallèlement l'accompagnement des projets et l'instruction des dossiers par les CARSAT.

Le programme d'amélioration de la qualité de vie en Ehpa(D) en partenariat avec la Fondation JM Bruneau

Ce programme s'est poursuivi en 2014 selon des modalités élargies, puisqu'il s'est agi de mobiliser 6 Uriopss au lieu de 5 (Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, PACAC, Rhône-Alpes, Auvergne-

Limousin) pour repérer, chacune, deux projets d'amélioration de la qualité de vie et de services en EHPAD parmi leurs adhérents.

La réforme de la tarification des SSIAD suspendue

Cette réforme, aujourd'hui officiellement suspendue, a peu mobilisé le Collectif national SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) animé par l'Uniopss, dont la défiance pour le nouveau modèle d'allocation de ressources prévu par la DGCS était à la hauteur du risque encouru par sa mise en œuvre. Une simulation du modèle effectué en 2011 avait permis d'estimer à 33 % la part de SSIAD qui allait perdre des moyens. Une nouvelle enquête de recueil de données (activités, clientèle) a été réalisée fin 2012 par tous les SSIAD. La synthèse de celle-ci et une nouvelle simulation du nouveau modèle d'allocation de ressources ont été présentées au collectif à la rentrée 2014. Devant la modification assez marginale des résultats du point de vue du nombre de SSIAD perdants (29 % au lieu de 33 %), la DGCS a décidé de suspendre *sine die* cette réforme et de retravailler sur d'autres bases les modalités d'allocation de ressources aux services. ■

La journée du 12 décembre 2014 « Aides à l'autonomie des personnes âgées : évolution des besoins, évolution des pratiques »

Cette journée d'étude du réseau Uniopss-Uriopss avait pour ambition d'éclairer les débats parlementaires relatifs à la loi Adaptation de la société au vieillissement à la lumière des évolutions constatées dans l'organisation des réponses aux besoins des personnes âgées. La journée, ouverte par Laurence Rossignol, secrétaire d'État à la Famille, aux Personnes âgées et à l'Autonomie, a permis de s'intéresser aux personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées, à la crise de l'aide à domicile, à la situation des proches aidants et enfin à la promotion des nouveaux lieux de vie collectifs comme les Petites Unités de Vie de type MARPA.

Ce sont près de 170 personnes qui ont suivi cette journée organisée en partenariat avec la Caisse d'Épargne.

En 2015, l'Uniopss s'impliquera plus particulièrement dans la concertation avec le ministère et les débats parlementaires autour du projet de loi Adaptation de la société au vieillissement. Cette concertation se déploiera essentiellement dans le groupe de travail sur la modernisation et la simplification de la tarification des EHPAD, dont les conclusions sont attendues pour la fin juin 2015. L'autre sujet au cœur des concertations annoncées est l'élaboration du cahier des charges de l'expérimentation de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Les difficultés économiques du secteur de l'aide à domicile retiendront également toute l'attention de l'Uniopss. Il conviendra notamment de suivre le bilan que doit réaliser l'IGAS des expérimentations de refondation tarifaire des services conduites par une dizaine de départements.

HANDICAP

Régulation, budget, accessibilité : un cap encore incertain

L'année 2014 a été marquée par la tenue de la Conférence nationale du handicap le 11 décembre dernier à l'Élysée. Celle-ci aura permis d'asseoir l'approche interministérielle de la politique du handicap. A cette occasion, ont été restitués les travaux de quatre forums régionaux (accessibilité, accès aux soins, scolarisation, emploi). Pour les adhérents de l'Uniopss, cette CNH n'a pas répondu aux attentes urgentes repérées depuis de nombreuses années par les associations représentatives. L'absence de perspective d'amélioration des droits des personnes en situation de handicap, les graves reculs sur l'accessibilité universelle ou encore la pauvreté des mesures afférentes à l'accès à l'emploi et à la santé sont vivement regrettés.

La gouvernance des politiques du handicap questionnée

Bien que les projets de décentralisation des MDPH et des Esat en direction des conseils généraux aient été abandonnés, il n'en demeure pas moins que l'année écoulée fut riche en réformes dans le champ du handicap. Aussi, les premières concertations sur des projets législatifs tels que le projet de loi de santé ou celui relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, dont les orientations ont été dévoilées au cours de l'année 2014, auront permis de porter les préoccupations prioritaires de l'Uniopss : décloisonnement des politiques sanitaires et sociales, organisation d'une logique de parcours cohérente, participation des personnes concernées.

Sur les territoires, de nombreux problèmes subsistent (inégalités territoriales, inadéquation des ressources face aux besoins détectés, hétérogénéité des traitements des demandes en MDPH, absence de coordination des acteurs locaux...), fracturant ainsi les interventions en direction des personnes en situation de handicap et compromettant l'impulsion nationale d'une politique décloisonnée. La gouvernance locale, prise en étau entre les politiques départementales et celles des régions déconcentrées, reste l'un des points d'achoppement que les dispositifs législatifs régulant les collectivités territoriales ou affichant une nouvelle cartographie régionale n'ont pas résolu. Prise dans la vague des politiques départementales de l'autonomie à l'occasion

du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, mais restée ancrée au sein des Agences régionales de santé, la politique territoriale du handicap peine à trouver sa juste place entre ces deux niveaux d'intervention.

Accessibilité : l'Uniopss demande aux parlementaires de ne pas ratifier l'ordonnance relative aux Ad'AP

Le 26 février 2014, le Premier ministre annonçait la fin de la concertation sur la redéfinition des modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi du 11 février 2005 et les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cette concertation, menée à marche forcée sur une période de 3 mois, s'est tenue sous l'égide de Claire-Lise Champion, Sénatrice et rédactrice du rapport « Réussir 2015 » sur lequel l'Uniopss a été auditionnée.

Au-delà du report envisagé jusqu'à 10 années supplémentaires pour assurer la « chaîne de déplacement » qui comprend le cadre bâti, les transports publics, la voirie et les aménagements des espaces publics, **l'Uniopss, aux côtés du collectif « Pour une France accessible », déplore principalement :**

- l'introduction d'un nouveau principe de dérogation en cas de refus d'une copropriété, alors que le rapport de la Sénatrice Champion proposait justement de rendre illégal ce type de refus ;

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

3 réunions de la Commission Établissements et services pour personnes handicapées (20 participants en moyenne), 9 réunions de la Commission Organisation Institutionnelle du CNCPH.

Représentations :

11 réunions du CNCPH (Permanente et Plénière) et Colloque (juillet 2014), 2 réunions du CNOSS section sociale, 11 Commissions du Conseil de la CNSA, 6 réunions du Comité d'entente, 4 réunions du Groupe CNS, CNCPH et CNRPA, 1 réunion du Comité de pilotage national

« IMPACT », 2 réunions du Comité national pour la bientraitance des PA et PH (CNBD).

Auditions : 5 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Animation du réseau : animation de 3 journées régionales (Uniopss Bourgogne, Bretagne et

Picardie) et intervention aux 14^e rencontres de l'AMDOR 2000 (Uniopss Martinique).

Productions : 8 publications dans Union Sociale, le mensuel du réseau Uniopss-Uniopss, 494 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss.

- des sanctions peu dissuasives (2500 € d'amende pour non dépôt de l'Ad'AP; 5000 € pour les gestionnaires de plus de 50 établissements recevant du public - ERP);
- les nombreuses largesses octroyées pour les ERP en retard dans leur programmation;
- l'absence d'obligation en matière d'accessibilité pour les cabinets médicaux ou paramédicaux libéraux.

Établissements et services : la réforme de la tarification se précise

Le cadre, la méthode et le calendrier de la réforme de la tarification des établissements ont été précisés au cours du second semestre 2014. À la suite des premiers travaux engagés en 2012 par l'IGAS (Agnès Jeannet) et l'IGF (Laurent Vachey) et suivis par le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap), un groupe de travail, comprenant les principales organisations représentatives, fut constitué.

Les travaux doivent être menés pendant trois ans avec pour objectif la transformation des modalités d'allocation de ressources des ESMS. Plusieurs étapes sont dès lors définies, notamment la constitution d'un référentiel national de besoins des personnes en situation de handicap ainsi qu'une actualisation des missions des ESMS. S'en suivront, à partir de 2017, des études nationales de coût, lesquelles permettront de tester la pertinence des modèles de l'allocation de ressources à développer.

L'année 2014 aura été particulièrement difficile pour les Établissements et services d'aide par le travail (Esat). Les recours successifs portés par les principales organisations représentatives depuis 2009 en Conseil d'Etat à l'encontre des tarifs plafonds, auront permis d'obtenir un arrêt du Conseil d'Etat le 17 juillet 2013 annulant les tarifs plafonds pour 2012. Malgré cet arrêt de la Haute juridiction, les tarifs de l'année 2013 et ceux de 2014 restent soutenus par le même principe de convergence tarifaire. Aussi, un nouveau recours a été déposé en 2014.

Transformation des MDPH en MDA : l'Uniopss pose des limites

Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement ouvre la possibilité de faire évoluer la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en Maison départementale de l'autonomie (MDA). Il s'agit précisément de mutualiser une ou plusieurs des fonctions suivantes : l'accueil, l'information et les conseils, l'orientation, l'instruction des demandes, l'évaluation des besoins et l'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handi-

capées. **Le passage de la MDPH en MDA ne donnerait pas lieu à un changement de statut, le législateur, conformément au vœu de l'Uniopss, devant confirmer le statut de Groupement d'intérêt public (GIP) à durée indéterminée.**

Le projet de loi prévoit que pour transformer une MDPH en MDA, le président du Conseil général devra :

- demander l'avis de la Commission exécutive de la MDPH;
- demander l'avis du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA);
- répondre à un cahier des charges défini par décret, pris en application de cette loi afin d'obtenir un label de la CNSA sur la base du cahier des charges;
- publier et transmettre tous les ans les données relatives à l'activité et aux moyens de cette organisation, en vue de son évaluation.

L'Uniopss a constamment rappelé en 2014 que la réglementation actuelle des MDPH n'est pas complètement appliquée; ainsi l'art. 4 de la loi du 28 juillet 2011 tendant à l'amélioration du fonctionnement des MDPH, qui prévoit notamment la conclusion de CPOM MDPH par l'ensemble des financeurs du GIP à compter 1^{er} janvier 2013, n'est pas mis en œuvre, faute d'un décret d'application. Afin de répondre à l'hétérogénéité des modes d'organisation des MDPH, parfois déjà transformées en MDA, l'Uniopss demande de soumettre l'ensemble des MDA au même processus de transformation, avant de penser à un élargissement des publics bénéficiaires. Elle préconise également de réaliser un bilan de l'existant au regard de la qualité des réponses de compensations apportées dans chaque département. ■

À la veille de l'année des 10 ans de la loi du 11 février 2005,

l'Uniopss s'interroge sur les impacts de cette loi dont nombre des principes fondateurs sont remis en question. Il est notable qu'une ambition politique en matière d'éducation inclusive ou d'accès aux soins est réellement présente mais les moyens mis en œuvre ne sont pas suffisants.

L'intervention précoce et les besoins liés à l'avancée en âge restent des sujets peu traités, au même titre que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), dont le durcissement des conditions d'octroi risque de générer des ruptures de droits inacceptables.

L'année 2015 sera l'occasion de réaliser un bilan sur 10 années de politique du handicap; elle sera également une année dynamique, car en parallèle, le projet de loi de santé et celui relatif à l'adaptation de la société au vieillissement impacteront le champ du handicap.

SANTÉ

Les orientations du projet de loi de santé se dessinent

Dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales de santé, l'Uniopss tire la sonnette d'alarme afin que les personnes les plus éloignées du système de santé puissent accéder aux soins et à l'accompagnement nécessaires.

Les objectifs prioritaires de l'Uniopss sur le champ transversal de la santé sont déclinés avec une même finalité : celle de réduire tout à la fois les inégalités relatives aux conditions matérielles de vie (hébergement, travail...), celles relatives aux comportements à risques (prévention des addictions...) et d'agir sur les déterminants psycho-sociaux, en renforçant l'accompagnement social.

Projet de loi de santé : l'Uniopss associée aux débats d'orientation

Reprenant les éléments législatifs développés dans la Stratégie nationale de santé (SNS), les premières orientations du projet de loi, soumises à la concertation pendant l'été 2014, s'inscrivent dans un **contexte économique particulièrement tendu**. Les dix milliards d'euros d'économie (sur trois ans) pesant sur les dépenses de la Sécurité sociale, dont 2,9 milliards pour la seule année 2015, suscitent l'inquiétude des associations de solidarité quant aux réels impacts que ce projet de loi sous-tend.

Le projet de loi relatif à la santé porte diverses mesures complétant des lois existantes (loi de réforme de l'Assurance maladie, loi HPST...), tout en **renovant le système de santé** dans son organisation (création du service territorial de santé au public et des Groupements hospitaliers de territoires, rénovation du service public hospitalier...). Ce texte met également l'accent sur les **droits des patients** à accéder aux services de santé (tiers payant généralisé), tout en bénéficiant d'un parcours coordonné entre les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

L'Uniopss a participé aux débats d'orientation du projet de loi de santé, directement avec ses adhérents et en coopération avec les instances de concertations nationales (CNCPh, CNS et CNLE). La voilure très large de ce texte et l'implication de nombreux adhérents du secteur de la solidarité ont permis à l'Uniopss de **consolider sa stratégie interfédérale en matière de santé**. Ainsi, les associations nationales représentatives des secteurs de la santé, de la santé mentale, des addictions, du handicap, de la lutte contre les exclusions et de l'hébergement, peuvent partager une vision politique commune de la santé, visant la réduction des inégalités sociales et territoriales pour des publics en situation de vulnérabilité, ou rencontrant des problématiques spécifiques comme les addictions.

En février 2014, l'Uniopss a été auditionnée par le cabinet de **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur la Stratégie nationale de santé et le projet de loi de santé. Elle a insisté sur les axes devant être développés dans la future loi : l'Uniopss a notamment évoqué le lien entre santé et territoires, avec la question des parcours, des disparités territoriales et des coopérations à mettre en œuvre, ainsi que la question de la prévention et du financement de

celle-ci, sans oublier l'organisation du système de santé en lui-même qui doit se moderniser et inclure une dimension prospective.

Démocratie en santé : l'Uniopss formule des recommandations

L'Uniopss a été auditionnée par **Claire Compagnon**, consultante impliquée dans le droit des malades, dans le cadre de sa mission commandée par la ministre Marisol Touraine, sur la démocratie sanitaire. Cette mission s'inscrivait dans le prolongement des travaux d'Edouard Couty sur le Pacte de confiance pour l'hôpital. Le rapport « Pour l'An II de la démocratie sanitaire » a été remis le 14 février 2014.

Le projet de loi relatif à la santé reprend certaines des recommandations formulées autour de quatre articles principaux. Le premier, de portée générale, vise à inclure dans chaque agence sanitaire nationale la représentation d'usagers. Le second transforme les Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) des établissements de santé, en Commission des droits des usagers (CDU). Le troisième article crée la possibilité d'ester collectivement en justice par le canal des actions de groupes en santé. Le quatrième article offre la possibilité aux personnes pacées, aux concubins ou aux tuteurs d'accéder au dossier médical de leur conjoint décédé.

Pour l'Uniopss, il est essentiel de renforcer les principes de « **démocratie en santé** », tout au long du parcours de santé, notamment pour les personnes en situation de précarité sociale, afin d'améliorer la

CHIFFRES-CLÉS 2014

Animation de réunions :

1 réunion de la Task force santé.

Représentations :

11 réunions à la Conférence nationale de santé – 5 réunions plénières, 5 réunions Groupe « Autonomie », 3 réunions Groupe « Droit des usagers ».

Auditions :

1 audition au Cabinet de Marisol Touraine sur la Stratégie nationale de santé et le projet de loi de santé.

Productions : 296 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniops.

qualité d'organisation des soins et la politique poursuivie. L'Uniopss a fait connaître un certain nombre de recommandations sur le projet de loi de santé, notamment l'importance de parler de démocratie en santé, ce qui inclut le social et le médico-social. C'est un changement culturel souhaité par l'Uniopss pour faire évoluer les organisations et les pratiques.

Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé : une priorité

L'Uniopss demande que la politique de santé s'inscrive davantage dans un **cadre interministériel**, dans lequel chaque politique publique deviendrait co-responsable des impacts des mesures législatives et réglementaires pouvant altérer ou favoriser l'état de santé de la population ou d'une population ciblée (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation d'exclusion...).

L'Uniopss réaffirme par là son ambition de transformer la politique de santé pour **viser l'articulation et l'équilibre de l'ensemble des secteurs**. Il s'agit de favoriser les coordinations entre le secteur sanitaire et celui de l'accompagnement notamment, avec le champ social et médico-social.

Prendre en compte les inégalités territoriales et agir sur les déterminants de santé (revenu, éducation, environnement, conditions de travail, logement, comportements individuels...) sont les conditions essentielles au développement d'une santé durable. Celle-ci repose sur une bonne connaissance des facteurs de risques et une juste combinaison des interventions de prévention, en amont des actions sanitaires, médico-sociales et sociales.

En matière d'addiction, de protection maternelle et infantile, de lutte contre la précarité et contre le renoncement aux soins, l'Uniopss souhaite que soit rétablie une cohérence avec les différents plans de santé émanant d'autres ministères, notamment le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ou les axes santé de la Conférence nationale du handicap.

L'importance de renforcer la formation des professionnels

À l'occasion du recadrage du dispositif de formation des professionnels de santé, l'Uniopss a souhaité immédiatement introduire dans le contenu stratégique la question de la prévention et de la promotion en santé.

Cette recommandation s'inscrit également dans le contenu des formations initiales.

Une Task force autour de la Stratégie nationale de santé

Dans le cadre de la Stratégie nationale de santé et des débats sur la future loi de santé, l'Uniopss a mis en place une Task force réunissant ses adhérents.

Objectif : construire un plaidoyer portant les positions du mouvement.

Une première réunion s'est tenue en mars 2014. Trois Uriopss étaient représentées (Uriopss Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes) ainsi que 15 adhérents nationaux (APF, ANPAA, CLARA, Croix-Rouge Française, Emmaüs France, FASM Croix-Marine, Fédération Addiction, Fnars, FNEAFH, FNH VIH et autres pathologies, Fondation des Amis de l'Atelier, Médecins du Monde, Mutualité Française, UNA et UNAFAM).

À la suite de ces travaux, une première version du plaidoyer a été élaborée, enclenchant une dynamique collective au sein de l'Union, autour des questions de santé. Porté principalement auprès du cabinet de la ministre en charge de la Santé et à la Conférence nationale de santé, le plaidoyer de l'Uniopss s'est construit autour de l'exigence d'un accès de tous aux services de santé, y compris dans leur composante « prévention ».

De plus, afin de favoriser l'acculturation entre le champ de la santé et celui de l'accompagnement social, l'Uniopss a préconisé la mise en place de formations transversales entre les professions des secteurs sanitaire et médico-social. ■

L'année 2015 sera marquée par les débats parlementaires autour du projet de loi de santé. Loin de s'attacher uniquement aux aspects relevant strictement du champ sanitaire, l'Uniopss privilégiera une vision transversale, soutenue en cela par la diversité de ses adhérents. L'Union poursuivra donc la construction de son plaidoyer en faveur d'une véritable amélioration des conditions sociales et territoriales d'accès au système de santé. Les débats prévus à l'Assemblée nationale au début du mois d'avril 2015, seront l'occasion pour l'Uniopss de porter collectivement des amendements à ce projet de loi afin d'y inscrire des thématiques permettant de répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité dans le système de santé.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Des synergies renforcées avec le réseau

L'année 2014 a été marquée par l'adoption du projet stratégique 2014-2020 de l'Uniopss et le début de la mise en œuvre du plan d'action 2014-2016. Le Service Communication et Information (SCI) a contribué à l'élaboration et la promotion de ces deux documents, en rédigeant notamment plusieurs fiches pour le plan d'action. Celui-ci prévoit notamment de mieux structurer la communication au sein du réseau Uniopss-Uriopss. Le groupe communication lancé fin 2013 et associant les Uriopss, a débuté des travaux en ce sens.

Cette année a été également l'occasion de faire évoluer nos systèmes d'information, par le déploiement de la solution d'Office 365 au sein des Uriopss métropolitaines.

Lancement d'un nouveau support : « L'Uniopss en actions »

Le 21 janvier 2014, paraissait le premier numéro de « L'Uniopss en actions », newsletter électronique bimensuelle adressée gratuitement à 480 abonnés (Uriopss, adhérents nationaux, partenaires, média, acteurs du champ de l'ESS...).

Ce nouveau support a pour vocation de mettre en lumière les démarches, prises de positions et initiatives de l'Uniopss au service de ses adhérents. Mieux faire connaître ces actions permet de témoigner de manière concrète de la valeur ajoutée de l'Uniopss pour unir, défendre et valoriser les acteurs non lucratifs de solidarité.

23 numéros sont parus en 2014 (Voir www.uniopss.asso.fr / Rubrique « Qui sommes-nous » / « Réseaux sociaux »).

Accompagnement des temps forts 2014

• **Événements.** Le SCI s'est impliqué dans l'organisation de deux journées d'étude, l'une autour des parcours « un incontournable

pour les associations ? » et l'autre autour des aides à l'autonomie des personnes âgées. La première journée, programmée le 16 juin a réuni, au siège de la Macif, une centaine de participants (Voir chapitre « Prospective »). La seconde, à laquelle près de 170 personnes ont participé, a eu lieu le 12 décembre à l'auditorium du groupe BPCE (Voir chapitre « Personnes âgées »).

• **Plaidoyers.** Réforme territoriale, élections municipale et européenne..., le SCI a élaboré et mis en œuvre des plans de communication pour diffuser les propositions de l'Uniopss (communiqués de presse, articles et débats dans Union Sociale, tribunes...). Des kits de communication ont été mis à disposition des Uriopss pour leur permettre de relayer ces éléments auprès des acteurs locaux.

• **Semaine Bleue.** Un nouveau site internet est en ligne depuis le 1^{er} avril 2014. Il permet de visualiser sur une cartographie dynamique les actions et marches bleues à travers toute la France. Dans le cadre de l'appel à concours 2014, six actions menées localement auprès de personnes âgées ont été primées. Le lancement et la remise des prix ont été organisés le 10 octobre dans les locaux de la CNAV.

• **Rentrée sociale.** Pour accompagner la sortie du Document de rentrée

CHIFFRES-CLÉS 2014

Union Sociale : 10 numéros (édités entre 5 000 et 5 500 exemplaires), avec des dossiers sur des thématiques diverses : « Comment faire de la solidarité l'affaire de tous », « Les mutations de l'aide à domicile », « Responsabilité contre solidarité ? », « Les invisibles de l'action sociale », « Maladies psychiques entre mythes et réalités », « PJJ : quelles mutations, quelles places des associations », « Pouvoirs publics / associations, la nouvelle donne ? », « Comment mesurer l'impact social de la solidarité ? », « Sur le chemin de l'innovation sociale »,

« Associations : comment construire le futur ? ».

Productions en ligne : 387 abonnements annuels (212 abonnements au Guide de l'employeur, 64 au Guide de gestion, 122 abonnements couplés).

Relations presse : 24 communiqués de presse (bilan et suite Plan pauvreté, PLF/PLFSS, Versement transport, projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, réforme territoriale, élections municipales et européennes...). 278 retombées médiatiques (dont 168 dans les médias grand public).

Club des partenaires :

14 membres (AGL Informatique, Alfa Informatique, Arès Santé, Caisse d'Épargne, Caisse des dépôts, Chorum, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Gic, Macif, Société Générale, Sogama, La Banque Postale, et un nouveau partenaire, U.N.ADERE). Rencontres en 2014 autour du dispositif local d'accompagnement (DLA), du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, du dispositif ITEP et de la rentrée sociale.

Ressources documentaires : gestion d'une centaine de titres de revues (papier et électronique),

70 demandes d'information, une veille dans les quotidiens (180 revues de presse).

Sites internet du réseau Uniopss-Uriopss : 16 600 visiteurs différents chaque mois (moyenne stable depuis 2011); environ 37 500 visites mensuelles; 4 700 fiches produites (même nombre qu'en 2013), dont 365 fiches de veille nationale et 1 970 fiches de veille régionale.

Animation du réseau : 4 réunions du groupe des documentalistes-webmaster (dont 1 décentralisée); 4 réunions du groupe communication.

sociale 2014-2015, l'Uniopss a tenu, le 23 septembre, une conférence de presse autour du thème : « Responsabilité contre solidarité ? ». Cette rencontre, qui a réuni une quinzaine de journalistes, a été l'occasion de s'interroger sur l'avenir des politiques sociales à destination des plus fragiles.

Stratégie de présence sur les réseaux sociaux et dans les médias grand public

L'Uniopss a poursuivi le développement de sa présence sur Twitter. Elle compte ainsi, au 31 mars 2015, 2250 abonnés (contre 1366 il y a un an). Elle a diffusé 370 tweets en 2014 (soit un total de 770 tweets depuis février 2012). Ce canal lui permet notamment de faire connaître plus largement ses prises de positions et de relayer les informations des adhérents nationaux et des Uriopss actifs sur les réseaux sociaux.

Le développement des relations presse s'est poursuivi, alors même qu'on pouvait s'attendre à une baisse des retombées médiatiques par rapport à 2013, année du Congrès. L'Uniopss a même augmenté ses retombées dans la presse grand public (168 retombées contre 134 en 2013). Cette progression est notamment due à la reprise très large des communiqués et actions du Collectif ALERTE (*Voir chapitre « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion »*).

Premiers chantiers conduits par le groupe communication réseau

Lancé en octobre 2013, le groupe communication réseau, impliquant les référents des Uriopss sur ce champ, s'est réuni à 4 reprises en 2014. Plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'efficacité de la communication par l'échange de bonnes pratiques et la construction d'outils.

Un espace collaboratif a ainsi été créé, avec une « boîte à outils » permettant de mettre en commun des supports, des modèles de documents, des plans et kits de communication... Il comprend également des dossiers thématiques, un référentiel des compétences du groupe et un annuaire des prestataires.

Les rencontres de l'année 2014 ont été aussi l'occasion de partages d'expériences (conquête de nouveaux adhérents par l'Uriopss Haute-Normandie, réalisation d'un dossier spécial à vocation politique par l'Uriopss Bretagne, rentrée sociale...), ainsi que de formations animées par l'Uniopss (relations presse, « Écrire pour être lu »). Le groupe a par ailleurs commencé à travailler sur un argumentaire commun pour mieux valoriser le réseau et sur la planification de temps forts de communication.

Augmentation des recettes liées aux productions en ligne

Plusieurs campagnes d'abonnements au Guide de l'employeur (www.guide-employeur.fr) et au Guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr) ont été conduites en 2014. 398 abon-

nements (annuels) ont été réalisés (dont 112 en « offre couplée »), pour un montant de 120 000 euros (contre 101 000 euros en 2013).

À noter qu'un nombre significatif de non adhérents à l'Uniopss - 39 personnes - se sont abonnés aux guides.

Évolution de la plateforme électronique (PFE) et de la gestion de l'information

Déploiement de la solution d'Office 365 et lancement de nouveaux chantiers

L'ensemble des Uriopss métropolitaines a rejoint l'Uniopss, en migrant en 2014 sur la solution de courriels d'Office 365, conformément aux décisions prises en 2013. Un accompagnement, le plus souvent sur place, a été effectué lors de chaque migration par les référents Uniopss de la PFE, en lien avec les référents des Uriopss.

Outre les courriels, la plateforme « Office 365 » permet de simplifier le travail en réseau (calendriers et dossiers partagés, visio-conférences...).

Par ailleurs, une charte de partage des contacts entre les membres du réseau Uniopss-Uriopss a été adoptée en conférence des présidents et directeurs d'Uriopss. Dans ce cadre, les Uriopss ont transmis à l'Uniopss les codes d'accès à leur base adhérents.

Poursuite de la réflexion autour de la gestion des ressources et du partage de l'information

Le groupe des documentalistes-webmasters s'est mobilisé autour de l'évolution de la plateforme électronique, de la mutualisation de produits documentaires, de l'usage des outils collaboratifs.

Lors de sa réunion de décembre, le Correspondant informatique et liberté de l'APF a été invité, afin de sensibiliser les référents à la Loi informatique et Liberté.

Pour poursuivre son travail d'échanges au plus près des problématiques locales, la réunion de juillet s'est déroulée en région, à l'Uriopss Centre. Cette expérience positive sera reproduite en 2015. ■

Plusieurs chantiers prioritaires pour 2015 ont été présentés et discutés avec les administrateurs de l'Uniopss lors du Conseil d'administration du 3 décembre auquel a participé l'équipe salariée.

Dans la perspective des 70 ans de l'Uniopss en 2017, il est apparu important d'entamer une réflexion sur l'identité et le positionnement, afin de rendre plus lisible et visible la spécificité de notre mouvement.

Autres axes prioritaires : le renforcement de la notoriété de l'Uniopss ainsi que la poursuite de la structuration de la communication au sein du réseau.

L'année 2015 sera aussi une année essentielle pour la plateforme électronique du réseau, puisqu'un chantier stratégique sera conduit : la refonte des sites internet et du progiciel (alfa 3a).

Enfin, cette année sera marquée par l'organisation du Congrès de l'Uniopss qui se tiendra à Montpellier les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2016.

RAPPORT FINANCIER

2014, une année de redressement

Benoit Menard
Directeur général

Conscient de la nécessité de renverser la tendance d'un déficit structurel annuel de plus de 150 K€ euros depuis plusieurs années, le Conseil d'administration a adopté, en décembre 2013, un budget prévisionnel 2014 avec un objectif d'excédent de 150 K€. Celui-ci a été largement dépassé puisque l'Uniopss termine l'année 2014 avec un excédent de 318 K€.

	2014	2013 Hors Congrès	2013	2012
Produits	3 630 713 €	3 389 038 €	3 996 452 €	3 421 719 €
Charges	3 312 051 €	3 695 588 €	4 146 622 €	3 523 158 €
	318 662 €	- 306 550 €	- 150 170 €	- 101 439 €

Un plan de redressement efficace en charges et en produits

Une forte réduction des charges par une rationalisation de l'organisation sans obérer la capacité de production

Un axe majeur du plan de redressement a consisté à réduire les charges de personnel et comptes rattachés (notamment provisions pour risques divers), ce qui a permis de réaliser une économie de 148 K€.

Néanmoins, tout a été fait pour préserver l'emploi et les revenus des salariés de l'Uniopss. Un seul licenciement économique a été opéré. L'effort a été concentré sur les fonctions support. Les capacités de production n'ont pas été réduites. Un poste supplémentaire de conseiller technique a même été créé grâce à une promotion interne.

L'Uniopss a saisi toute les opportunités qui se sont présentées. Le départ à la retraite de 4 salariés représentant 2,6 ETP, a été optimisé et a permis une reconfiguration de certains postes. Certaines tâches non essentielles ont été supprimées (groupement de moyens avec le Comité de la Charte et France Générosité), d'autres, sous-traitées (paye), ou réorganisées pour être effectuées de façon plus efficace (généralisation des paiements par virements, regroupement des factures, etc.) dans un objectif d'économie d'échelle. Cette réorganisation a été appliquée à d'autres postes (location : 21 K€ ; autres services extérieurs : 3 K€).

Certaines charges ont cependant augmenté (le poste « honoraires » suite au litige relatif au Versement transport et à une demande d'intervention exceptionnelle de l'expert-comptable : + 21 K€ ;

le poste « téléphone » du fait des conférences téléphoniques : + 9 K€). Des correctifs sont envisagés pour 2015.

Un effort de production plus fort que prévu

Le plan de redressement prévoyait un accroissement des recettes de production de 80 000 euros. Cet objectif, qui constituait un engagement de l'équipe salariée en contrepartie de la limitation des mesures contraignantes du plan de redressement, a été atteint : les recettes de vente d'ouvrages et d'abonnements ont augmenté de 34 K€, celles des événements publics de 12 K€ et les prestations de 12 K€, soit un total de 92 K€. Les contributions des partenaires privés ont été maintenues et une recette supplémentaire a été générée par la signature d'une convention avec un nouveau partenaire.

Enfin, une meilleure gestion du suivi des recettes « clients » a permis d'accroître de façon importante les encaissements sur l'exercice et de procéder à une reprise de provisions pour clients douteux de plus de 81 K€ sur les recettes 2013 et d'une dotation au titre des recettes 2014 de seulement 21 K€. Cette ressource constitue une manne inattendue qui ne pourra pas être renouvelée.

La confiance des partenaires publics renouvelée

Début 2014, l'avenir financier de l'Uniopss était particulièrement incertain car les grandes conventions avec les pouvoirs publics étaient arrivées à leurs termes fin 2013. L'année 2014 a permis de renouveler et d'augmenter légèrement les financements publics, et de les sécuriser pour deux ou trois années par l'établissement de conventions pluriannuelles.

Partenaires	Montant	Echéance
DGCS	515 240 €	2016
Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)	159 696 €	2017
DGCS CRDLA	30 000 €	2014
Caisse des dépôts CRDLA	50 000 €	2016
DGEFP CRDLA	110 000 €	2014
PJJ	27 000 €	2016
DGALN	33 404 €	2015
CCMSA	40 000 €	2017
CNAV	30 000 €	2017

L'Uniopss a en outre bénéficié d'aides à l'emploi à hauteur de 11 K€ pour certains recrutements.

De nouvelles relations avec les Uriopss

L'Uniopss a refondé ses relations avec les Uriopss. Un taux unique de 7 % des recettes remplace dorénavant les anciens appels (cotisation, plateforme électronique, fonds de développement et de solidarité). Cette réforme sera appliquée en 2015 avec un tableau de convergence (les cotisations antérieures des Uriopss représentaient des taux allant de 4,03 à 14,51 %) et fera l'objet d'une précision des postes de « recettes » entrant dans l'assiette soumise au taux de 7 %. En 2014, une solution négociée a été appliquée et a permis de stabiliser le montant annuel des recettes des cotisations des Uriopss à 1 137 K€.

Un travail similaire sera engagé en 2015 sur les cotisations des adhérents nationaux qui s'élèvent en 2014 à 395 K€.

Une perspective de sécurisation à plus long terme

Fin 2013, l'Uniopss se trouvait proche de la cessation de paiement. La situation fin 2014 permet de voir l'avenir plus serein.

Une amélioration de la trésorerie

Jusqu'à fin 2013, l'Uniopss disposait de facilités de trésorerie, grâce à des partenariats privilégiés, pour un total de 850 000 € (500 K€ sous forme d'un contrat d'apport avec droit de reprise de la Caisse des dépôts et 350 K€ prêtés par des adhérents de l'Uniopss). Dépendantes des flux tendus liés à sa trésorerie, ces dernières années, elle remboursait les sommes empruntées à ses adhérents fin décembre pour les réemprunter début janvier.

En 2014, l'Uniopss a pu rembourser la totalité des sommes empruntées à ses adhérents début octobre et n'aura pas besoin de solliciter, pour 2015, de nouveaux prêts.

Cependant, l'Uniopss n'était pas en mesure de procéder, dès 2014, au remboursement de la première échéance fixée, conformément à la convention d'apport de la Caisse des dépôts en 2005. Préférant conforter sa situation financière, l'Uniopss a donc sollicité un report de son échéancier, que la Caisse des dépôts a accepté. Le nouvel échéancier prévoit un remboursement sur les années 2019 (125 K€), 2020 (125 K€) et 2021 (250 K€).

En bon gestionnaire, l'Uniopss a ouvert un compte sur livret pour placer sa trésorerie excédentaire et générer quelques revenus financiers.

Une gestion prudente

L'Uniopss présente en 2014 un résultat excédentaire, alors même qu'elle a, par mesure de prudence, provisionné intégralement deux risques prud'homaux – tout en contestant par ailleurs, le bienfondé des actions engagées à son encontre.

Elle a parallèlement maintenu une provision pour risque concernant un litige en matière de « Versement transport » qui l'oppose à l'URSSAF et pour lequel elle encourt un redressement éventuel, évalué à 96 K€ au titre des 3 dernières années.

Une reconstitution des fonds propres qui restent cependant fragiles

Le résultat excédentaire de l'année 2014 permettra de reconstituer partiellement les fonds propres de l'Uniopss. Il ne doit cependant pas masquer le fait que sans l'apport de la Caisse des dépôts, ceux-ci sont encore négatifs et doivent être consolidés.

	2014	2013	2012
Fonds propres			
- Fonds associatifs sans droit de reprise	134 342 €	134 342 €	134 342 €
- Réserves	339 622 €	339 622 €	339 622 €
- Report à nouveau	- 851 196 €	- 701 025 €	- 599 586 €
- Résultat de l'exercice	318 662 €	- 150 170 €	- 101 439 €
Sous total fonds propres	- 58 570 €	- 377 231 €	- 227 061 €
Autres fonds associatifs			
- Fonds associatifs avec droit de reprise	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Sous total autres fonds	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	441 430 €	122 769 €	272 939 €

Un effort à maintenir

L'année 2014 a été sans aucun doute une année positive d'un point de vue budgétaire. Il convient cependant de ne pas relâcher l'effort engagé pour garantir un retour à une situation saine dans les années à venir. Le Conseil d'administration a donc voté un budget prévisionnel pour 2015 prévoyant un excédent de 100 K€. La modération des charges et le dynamisme dans les recettes devront donc être poursuivis, notamment lors de la préparation du Congrès qui occupera une partie de l'année 2015, pour une réalisation début 2016. ■

Uniopss - Bilan au 31-12-2014

ACTIF		2014			2013
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	2 373 380,52	1 125 388,88	1 247 991,64	1 359 414,10
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	498 750,06	436 201,78	62 548,28	80 239,21
	Autres USUFRUIT	1 874 630,46	689 187,10	1 185 443,36	1 279 174,89
	Immobilisations incorporelles en cours				
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	1 450 206,26	842 375,52	607 830,74	691 422,84
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	994 828,51	494 815,84	500 012,67	563 976,58
	Autres	455 377,75	347 559,68	107 818,07	123 977,86
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				3 468,40
	<i>Immobilisations financières (1)</i>	93 346,99		93 346,99	93 321,51
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés					
Autres titres immobilisés	79 530,93		79 530,93	79 189,64	
Dépôts et cautionnements	13 816,06		13 816,06	14 131,87	
TOTAL I	3 916 933,77	1 967 764,40	1 949 169,37	2 144 158,45	
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours :</i>	25 778,72	21 999,72	3 779,00	3 747,70
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Stocks de brochures	25 778,72	21 999,72	3 779,00	3 747,70
	Autres				
	Avances et acomptes versés sur commandes	31 074,67		31 074,67	530,00
	<i>Créances (2) :</i>	985 195,74	164 988,04	820 207,70	715 793,34
	Créances usagers et comptes rattachés	792 499,67	164 988,04	627 511,63	511 124,02
	Autres	192 696,07		192 696,07	204 669,32
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités UNIOPSS	557 841,06		557 841,06	259 993,89
Disponibilités legs à reverser	7 500,00		7 500,00	17 200,00	
Charges constatées d'avance (2)	32 486,23		32 486,23	35 356,23	
TOTAL II	1 639 876,42	186 987,76	1 452 888,66	1 032 621,16	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 556 810,19	2 154 752,16	3 402 058,03	3 176 779,61

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

(a) À ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part

		PASSIF (avant répartition)	
		2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS (*)	Fonds associatifs		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	134 342,35	134 342,35
	Réserves	339 622,45	339 622,45
	Report à nouveau (a)	-851 195,65	-701 025,14
	Résultat de l'exercice (b)	318 662,07	-150 170,51
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	- Apports avec droits de reprise	500 000,00	500 000,00
	Échéancier de remboursement : 125 000 € en 2019, 125 000 € en 2020 et 250 000 € en 2021.		
	- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
	TOTAL I	441 431,22	122 769,15
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges	375 185,13	199 510,52
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés :		
	- Sur subventions de fonctionnement		7 500,00
	- Sur autres ressources		
	TOTAL II	375 185,13	207 010,52
DETTES (1) (d)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 688 236,25	1 843 704,78
	Emprunts et dettes financières divers		
	Prêt relais		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	317 100,24	299 340,01
	Dettes fiscales et sociales	359 505,76	486 345,75
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Dettes usagers et comptes rattachés	1 318,00	3 458,17
	Autres dettes	32 903,91	16 545,15
Autre compte créditeur à reverser : Pôle de coopération	120 191,36	120 191,36	
Legs et donation en cours	10 215,54	19 828,94	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	55 970,62	57 585,78
	TOTAL III	2 585 441,68	2 846 999,94
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		3 402 058,03	3 176 779,61

(1) Droit à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.

(c) Dettes sur achat ou prestation de services.

(d) À l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.

Uniopss - Résultat au 31-12-2014

COMPTE DE RÉSULTAT	2014	2013
Produits d'exploitation		
Prestations de services facturées		
- Prix de journée		
- Dotation Globale		
- Autres	455 319,53	826 806,50
Subventions d'exploitation	1 105 720,75	1 140 594,83
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	190 183,73	146 046,62
Cotisations	1 609 564,57	1 580 641,90
Autres produits (hors cotisations)	253 483,47	277 322,91
TOTAL I	3 614 272,05	3 971 412,76
Charges d'exploitation ou charges courantes non financières (2) :		
Achats de marchandises (c)		
Variations des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	828 873,01	1 237 927,68
Impôts, taxes et versements assimilés	169 643,76	184 055,98
Salaires et traitements	1 130 148,17	1 293 692,00
Charges sociales	613 452,31	754 763,28
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	228 890,41	255 696,24
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions	20 901,08	117 262,36
Pour risques et charges : dotation aux provisions	241 699,50	131 475,66
Autres charges	31 620,47	93 050,69
TOTAL II	3 265 228,71	4 067 923,89
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	349 043,34	-96 511,13
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(a) A écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(c) Y compris droit de douane

(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(e) Y compris éventuellement dotations aux amortissements sur charges à répartir

COMPTE DE RÉSULTAT suite	2014	2013
Produits financiers :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	993,32	677,97
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	993,32	677,97
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	42 721,17	55 759,49
Pertes sur créances liées à des participations		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	42 721,17	55 759,49
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-41 727,85	-55 081,52
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	307 315,49	-151 592,65
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 947,50	1 620,04
Sur opérations en capital		9 241,33
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	7 947,50	10 861,37
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	4 100,92	3 895,60
Sur opérations en capital		11 543,63
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	4 100,92	15 439,23
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 846,58	-4 577,86
Impôt sur les sociétés (IX)		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 623 212,87	3 982 952,10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 312 050,80	4 139 122,61
SOLDE INTERMÉDIAIRE	311 162,07	-156 170,51
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	7 500,00	13 500,00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		7 500,00
EXCÉDENT OU DÉFICIT	318 662,07	-150 170,51

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

ACIS FRANCE
 ACTION ENFANCE FONDATION MVE
 ADESSA À DOMICILE
 ADMR UNION NATIONALE
 ADVOCACY FRANCE
 AG2R LA MONDIALE
 AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES
 AMICALE DU NID
 APPRENTIS D'AUTEUIL
 ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (ACSC)
 ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)
 ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)
 ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)
 FÉDÉRATION DES CENTRES MÉDICO-PÉDAGOGIQUES (FDCMPP)
 ASSOCIATION JEUNESSE CULTURE LOISIRS ET TECHNIQUE (JCLT)
 ASSOCIATION LE MOULIN VERT
 ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES
 ASSOCIATION NATIONALE ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS/ACCUEILLANTS FAMILIAUX (ANAMAAF)*
 ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA)
 ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)
 ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU GRAVEMENT DÉFICIENTS VISUELS (ANPEA)
 ASSOCIATION RÉSIDENCES ET FOYERS-ASSOCIATION DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (AREFO-ARPAD)
 ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)
 CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)
 CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS)
 CITOYENS ET JUSTICE
 COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES*

COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS (CLARA)
 COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)
 COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL
 CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)
 CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE
 CONGRÉGATION DES SŒURS NOTRE DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR
 CONSEIL NATIONAL HANDICAP & EMPLOI DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS (CHEOPS)
 CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT (CNAPE)
 CROIX ROUGE FRANÇAISE
 EMMAÛS FRANCE
 FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE
 FÉDÉRATION ADDICTION
 FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX MARINE
 FÉDÉRATION DE COMITÉS ET ORGANISMES D'AIDE AUX CHÔMEURS PAR L'EMPLOI (COORACE)
 FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE
 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)
 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)
 FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)
 FÉDÉRATION DES PACT
 FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE
 FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES (FFBA)
 FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME
 FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MÉDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX (FENAMEF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE / CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES (AGAPSY)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT - GENS DU VOYAGE)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE (FNEHAD)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR FAMILLES D'HOSPITALISÉS (FNEAFH)
 FÉDÉRATION NATIONALE D'HÉBERGEMENTS VIH ET AUTRES PATHOLOGIES (FNH VIH ET AUTRES PATHOLOGIES)
 FÉDÉRATION NATIONALE DES INSTITUTIONS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE D'INSPIRATION CHRÉTIENNE (FNISASIC)
 FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES (FNSF)
 FONDATION ABBÉ PIERRE
 FONDATION DE FRANCE
 FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
 FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
 FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
 FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
 FRANCE TERRE D'ASILE
 GÉNÉRATIONS MOUVEMENT - FÉDÉRATION NATIONALE

GÉNÉRATIONS MUTUALISTES
GIE AGIRC-ARRCO*
GROUPEMENT NATIONAL POUR
L'INSERTION DES PERSONNES
HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)
L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES
HANDICAPÉES (ADAPT)
L'ARCHE EN FRANCE
LA CIMADE
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
MÉDECINS DU MONDE
MUTLOG
ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)
PROBTP RMS

* Groupement associé

RELIGIEUSES DANS LES PROFESSIONS DE
SANTÉ (REPSA)
SECOURS CATHOLIQUE
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)
UNION DES PROFESSIONNELS DE
L'HÉBERGEMENT SOCIAL (UNAFO)
UNION FÉDÉRATIVE DES ASSOCIATIONS
DE FAMILLES D'ACCUEIL ET ASSISTANTS
MATERNELS (UFNAFAM)
UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE
VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE
L'ENFANCE (UFSE)
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET

DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)
UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES
DE MALADES MENTAUX (UNAFAM)
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
FAMILLES DE TRAUMATISÉS
CRÂNIENS ET CÉRÉBROLÉSÉS (UNAFTC)
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE
PARENTS ET AMIS DE PERSONNES
HANDICAPÉES MENTALES (UNAPEI)
UNION NATIONALE DES CLLAJ
UNION NATIONALE POUR L'HABITAT
DES JEUNES (UNHAJ)
VACANCES ET FAMILLES
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
VOIR ENSEMBLE

LES 23 URIOPSS

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratif de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les 23 Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (information, conseils, formations...).

ALSACE
www.uriopss-alsace.asso.fr
AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.asso.fr
AUVERGNE-LIMOUSIN
www.uriopss-auvernelimousin.asso.fr
BOURGOGNE
www.uriopss-bourgogne.asso.fr
BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.asso.fr
CENTRE
www.uriopss-centre.asso.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE
www.uriopss-ca.asso.fr
FRANCHE-COMTÉ
www.uriopss-f-comte.asso.fr

GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr
ILE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.asso.fr
LANGUEDOC-ROUSSILLON
www.uriopss-lr.asso.fr
LORRAINE
www.uriopss-lorraine.asso.fr
MARTINIQUE
www.uriopss-martinique.com
MIDI-PYRÉNÉES
www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
NORD PAS-DE-CALAIS
www.uriopss-npd.asso.fr
NORMANDIE (BASSE)
www.uriopss-basse-normandie.asso.fr

NORMANDIE (HAUTE)
www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.asso.fr
PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.asso.fr
PICARDIE
www.uriopss-picardie.asso.fr
POITOU-CHARENTES
www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion.asso.fr
RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ra.asso.fr



L'UNIOPSS EN BREF

IDENTITÉ

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social, engagées au service des personnes vulnérables et fragiles.

Présente sur tout le territoire, l'Uniopss regroupe 23 Uriopss (unions régionales) ainsi qu'une centaine de fédérations, unions et associations. L'Uniopss représente 75 % des intervenants privés non lucratifs de solidarité, avec 25 000 établissements, 750 000 salariés et l'engagement d'un million de bénévoles.

Son expérience, sa connaissance du terrain et ses valeurs humanistes font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire.



MISSIONS

- **Organiser** une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).
- **Valoriser** le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe.
- **Veiller** aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

ACTIONS

- **Réagir à l'actualité, construire des propositions**

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

- **Anticiper pour mieux agir**

Sa mission de prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers, ainsi que sur des acteurs de terrain.

- **Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique**

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils en ligne et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études, des colloques ainsi qu'un congrès tous les trois ans.

- **Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion**

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

Les valeurs qui nous rassemblent :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de tous à la vie de la société

ILS NOUS SOUTIENNENT

Dans le cadre des conventions signées en 2014,
l'Uniopss est soutenue financièrement par :

- **L'ACSE**
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- **L'Agirc-Arrco**
- **La CCMSA**
Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- **La Caisse des Dépôts**
- **La CNAF**
Caisse nationale des allocations familiales
- **La CNAV**
Caisse nationale d'assurance vieillesse
- **La DGEFP**
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - Ministère de l'Emploi, du Travail et du Dialogue social
- **La DGCS**
Direction générale de la cohésion sociale - Ministère des Affaires sociales et de la Santé
- **La DHUP**
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- **La DPJJ**
Direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse - Ministère de la Justice
- **La Fondation JM Bruneau**
- **Le Fonds Handicap et société**

Le Club des partenaires de l'Uniopss Liste arrêtée au 1^{er} mai 2015





UNIOPSS

15, rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : +33 (0)1 53 36 35 00
uniopss@uniopss.asso.fr
www.uniopss.asso.fr